

# **COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX**

**2012**

**29 feuillets numérotés de 2012-1 à 2012-30**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mil Douze, le Vingt Six Janvier à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRIAVOINE, Maire.

**PRÉSENTS :**

M. BRIAVOINE, Maire - MM. LESAULNIER - PRÉVOT - LUST, Adjoints - Mme PERDRIX - MM. COLAS - LEROY - MM. DRUMARE - LEGAY, Mme DAHINDEN, Conseillers Municipaux,

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Isabelle LEMOINE qui a donné pouvoir à M. Jacky LESAULNIER  
 Melle Barbara MERLE qui a donné pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE  
 Mme Sylvie PLUMET qui a donné pouvoir à Mme Sophie PERDRIX  
 M. Jean-Louis BERTHET

**ABSENT :**

M. Fabien COMBES

**Secrétaire de Séance :** Mme Sophie PERDRIX



**Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux habitants qui se sont déplacés pour assister au Conseil Municipal.**

**2012-01 : DUP (Déclaration d'Utilité Publique) / Vallée-au-Lièvre**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est obligatoire d'établir les périmètres de protection du captage d'eau de la Vallée-au-Lièvre. Opération qui se compose de deux phases : l'étude par un hydro-géologue de l'environnement, phase réalisée le 7 novembre 2010 par Monsieur Gilles ALLAIN et la déclaration d'utilité publique, conduisant de l'enquête publique à l'arrêté, pour laquelle il est nécessaire de choisir un cabinet habilité à l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Trois cabinets ont été sollicités, deux seulement ont répondu favorablement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de retenir l'offre du cabinet EAD (Eure Aménagement Développement), pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la mise en place de la DUP du captage de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

**Pour un montant de : 6 500.00 € / H.T.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Cette dépense sera inscrite au Budget Primitif de l'Eau Potable 2012 - Section d'investissement – Article 622.



**2012-02 : Travaux SIÈGE / LE BOURG**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIÈGE envisage d'entreprendre des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIÈGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime

sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En Section d'Investissement : 31 438.13 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIÈGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire :

à **SIGNER** la convention de participation financière annexée à la présente,

à **INSCRIRE** les sommes au Budget Primitif 2012, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP).



### **2012-03 : Acquisition du bâtiment du cimetière**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame Madeleine DAVOUST de Corneilles qui propose un prix de 5 000 € pour acquisition par la commune de son bâtiment enclavé dans l'enceinte du cimetière.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'acquérir ledit bâtiment, et demande qu'un devis soit établi pour le remplacement de la porte d'entrée afin de sécuriser l'édifice.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2012 - Section d'investissement –



### **2012-04 : Acquisition de cloisons amovibles**

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal, d'acquérir des cloisons amovibles afin de séparer et de sécuriser le bureau du secrétariat lors des différentes manifestations qui se déroulent dans la salle de réunion (élections, mariages...), et également de se servir de ces cloisons pour délimiter un bureau à disposition des adjoints.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de retenir le devis de J.M BRUNEAU dont le siège social est Courtaboeuf (94),

**Pour un montant de : 3 083.13 € / T.T.C.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

Cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2012 - Section d'investissement – Article 2188.



### **2012-05 : Adhésion au Comité National d'Action Sociale CNAS**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

En retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

En retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du règlement du CNAS fixant les différentes prestations, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

Après en avoir délibéré, et afin de satisfaire aux obligations légales et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

## INFORMATIONS DIVERSES

### **INSEE – Chiffre de la population**

Suite à la réception d'une information en provenance de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), il est indiqué que la population légale de notre commune, en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, est de 630 habitants.

### **INSEE – Enquête auprès de la population**

La Direction Régionale de l'INSEE informe par ailleurs la mairie qu'une enquête sur le cadre de vie et la sécurité sera réalisée du 16 janvier au 14 avril 2012 auprès d'un certain nombre d'habitants de la commune.

Le communiqué ci-dessous est destiné à informer la population, il sera affiché en mairie.

### **ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SÉCURITÉ**

L'institut national de la statistique et des études économique (INSEE), réalise du 16 janvier au 14 avril 2012 une enquête sur le thème du cadre de vie et de la sécurité.

La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

### **Protection sanitaire de la population**

Le Maire rend compte de la réunion du 25 novembre 2011 qui a eu lieu à CORMEILLES

pour organiser le stockage et la distribution des comprimés d'iode à la population, conformément aux directives nationales relatives à la protection des populations en cas d'accident nucléaire.

Il est précisé que l'approvisionnement se ferait à CORMEILLES et que la distribution à la population aurait lieu à la mairie de notre commune.

### **Rappel des règles d'urbanisme**

Face à de nouvelles constructions non répertoriées sur le territoire de la commune, le Maire rappelle que toute construction envisagée qui a pour effet de créer une surface hors d'œuvre brute supérieure à 2 m<sup>2</sup> doit faire l'objet d'une DÉCLARATION PRÉALABLE ou d'un PERMIS DE CONSTRUIRE déposés en Mairie. Sont également soumis à DÉCLARATION PRÉALABLE les travaux de ravalement et les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, ainsi que l'installation d'une caravane pour une durée supérieure à trois mois par an.

Le Maire souligne qu'en cas de construction sans déclaration en mairie un procès-verbal d'infraction est établi par le Maire pour régulariser la situation, ou interrompre les travaux, ou même aboutir à la démolition de la construction illégale.

Il invite, en conséquence, les habitants à venir se renseigner en Mairie, avant toute mise en œuvre d'un projet d'urbanisme et demande aux membres du Conseil Municipal de diffuser largement ces informations parfois méconnues.

### **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Le Maire donne connaissance des résultats des travaux de la commission départementale de coopération intercommunale qui était amenée à statuer sur le regroupement des communautés de Communes de CORMEILLES et SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE et sur le regroupement des syndicats d'eau :

- 1 – Pas de regroupement des deux communautés de communes de SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE et de CORMEILLES,
- 2 – Création du regroupement des syndicats d'eau et communes suivantes :
  - SAEP de THIBERVILLE,
  - SAEP du LIEUVIN,
  - SAEP de CORMEILLES-SAINT-SYLVESTRE,
  - Communes de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES et SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE.

### **Sécurité routière - Route de Lieurey (RD 810)**

Il est donné connaissance de l'arrêté permanent du 07 novembre 2011, limitant la vitesse à 70 km/h puis à 50 km/h sur la route départementale 810, au niveau des hameaux du Fossé et de Bréards. Le Maire souligne que cette mesure a été prise suite à l'avis unanime du groupe de travail qui s'est réuni le 13 octobre 2011 à la Mairie de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES pour répondre aux demandes des riverains et usagers concernés par les risques encourus sur cette portion de la route de Lieurey.

### **Route de Blangy (RD 96)**

Plusieurs membres du Conseil Municipal soulignent les dangers présentés par l'absence de limitation de vitesse sur la route de Blangy (RD 96), de la limite du Calvados jusqu' à CORMEILLES, suite à l'étroitesse de la route et à l'absence de visibilité à plusieurs croisements.

Ils sollicitent une limitation à 70km/h sur toute la route depuis la limite du département jusqu'à CORMEILLES. Le Maire souligne l'incohérence entre la limitation de vitesse à 70km/h sur le Calvados et l'absence de toute limitation dès l'entrée de la RD 96 dans le département de l'Eure. En conséquence, une demande de limitation à 70km/h sera adressée à la Direction des Routes de BEUZEVILLE.

**Travaux**

M. Jean-François DRUMARE, Président de la commission travaux, rappelle qu'une réunion des artisans retenus pour la rénovation de la salle des fêtes et de la cuisine attenante, aura lieu le lundi 30 janvier 2011 afin d'organiser le calendrier de leurs interventions respectives qui devraient commencer à la mi-mars.

Le Maire indique que les travaux de la rue du Moulin sont terminés. Il précise qu'une reprise de la chaussée pour l'écoulement des eaux est prévue à proximité de l'intersection avec la route de Lieurey et souligne l'intérêt de la création des espaces de stationnement pour les riverains.

**Travaux SAUR – Mise en œuvre des obligations du fermier**

Le Maire donne connaissance de la réponse écrite de la SAUR consécutive à la réunion de travail visant à mettre en œuvre les recommandations et rappels à la réglementation parus dans le rapport 2010 « Prix et qualité du service public de l'eau potable » de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de l'Eure. Le dialogue avec la SAUR va se poursuivre afin de réaliser les travaux préconisés pour que les installations du captage et du réservoir soient conformes à la réglementation.

**Siloge – Travaux dans le lotissement**

Le Conseil Municipal est informé que suite à la fuite de gaz du 06 octobre 2011 et à la demande faite par le Maire, l'armoire de détente qui permet l'alimentation du lotissement SAINT-MATTHIEU a été déplacée vers un emplacement sécurisé à l'intérieur de l'enceinte fermée de la citerne de gaz.

Il déplore avec le Conseil Municipal le manque de soin des travaux exécutés dans les logements lors des changements de locataire. Il indique qu'il a renouvelé la demande de réhabilitation des logements de la première tranche (place du champ de Foire) prévue de longue date et, en réponse à une interrogation concernant l'offre d'achat faite par la SILOGE aux locataires du Champ de Foire pour acquérir le logement qu'ils occupent, le Maire précise que cette offre est limitée aux logements édifiés sur le champ de Foire en 1984, la seconde tranche des logements édifiés place Saint-Mathieu en 1995 devant revenir à la commune à l'expiration d'un bail de 50 ans soit en 2044.

**COURRIERS ET DEMANDES DIVERSES**

- Il est donné connaissance des comptes-rendus d'activités sportives de Nicolas VATTIER. Le Conseil Municipal sensible à cette délicatesse, exprime ses félicitations et ses encouragements à ce jeune sportif de la Commune.
- Le Maire donne lecture de plusieurs courriers d'habitants adressés aux Membres du Conseil Municipal et au CCAS qui les remercient pour la qualité des colis de Noël et leur adressent leurs vœux pour l'année 2012.
- Le Maire donne connaissance des courriers de M. et Mme Yvon PERDRIX qui sollicitent une intervention du Conseil Municipal pour réaliser un aménagement du passage du ruisseau de la Vallée-au-Lièvre sous la route de Blangy, en limite avec la commune de CORMEILLES, suite à plusieurs inondations de leur propriété. Le Conseil Municipal exprime son mécontentement face à l'absence de réaction des services départementaux concernés qui ont été sollicités depuis plusieurs années pour traiter le problème. Un courrier de rappel sera adressé à ces services en collaboration avec la commune de CORMEILLES.

**Enduro de la Vallée de la Calonne**

Le Maire donne connaissance d'une demande émanant du Club Motocycliste Thibervillais

qui souhaite faire emprunter par des motos plusieurs chemins et voies communales sur le territoire de Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 29 juillet 2012, pour l'enduro national de la Vallée de la Calonne. Les secteurs empruntés concerneraient la route de Cavicourt, le chemin des Broches, la route de la Fresnaie, la voie Romaine, le chemin de la Plaine, la Quesnerie ainsi qu'une partie des routes départementales de Blangy et de Malou.

Le Maire renouvelle son opposition au passage d'un nombre important de motos sur les chemins et voies communales dans le cadre d'une compétition, tant pour la sécurité que pour la préservation des chemins, il reconnaît cependant la bonne volonté des organisateurs quant à la remise en état des itinéraires empruntés.

Le Conseil Municipal, consulté, décide majoritairement de donner un avis favorable à la demande du Club Motocycliste.

## **COMMUNIQUÉS**

### **Séances du Conseil Municipal**

Suite à la longueur des séances de conseil consécutives à un ordre du jour chargé, le Maire propose que les séances aient lieu tous les deux mois, en les limitant à 2 heures, et en indiquant à l'avance le jour prévu pour favoriser la présence de tous les conseillers autant que celle des habitants désireux d'assister à ces séances.

Les horaires d'été, 20h30, de fin mars à fin octobre, et les horaires d'hiver, 18h00 pour le reste de l'année sont maintenus jusqu'à nouvel ordre.

### **Prochaines réunions du Conseil Municipal :**

Réunion ordinaire : Jeudi 22 mars 2012 à 18h00,  
Réunion spécifique budget : Mardi 03 Avril 2012 à 18h00.

### **Prévention des vols et cambriolages**

Devant la recrudescence des vols et cambriolages, le Maire, invite la population à mettre en œuvre les mesures élémentaires de sécurité comme la fermeture des portes des maisons et des véhicules tout en se montrant vigilants. Il recommande aux habitants d'agir en étroite collaboration avec les services de gendarmerie pour prévenir ces actes.

### **Ordures ménagères**

Suite à plusieurs modifications concernant le ramassage des ordures ménagères, il est arrêté les jours de passage suivants :

- Toute la commune : le mercredi.
- Sauf la rue des Coutures, la route de Pont-l'Evêque, la route de Bonneville : le mardi et le vendredi matin.
- La route du Bois-Hellain et les Prés Catteaux : le vendredi.
- La route de Pont-Audemer : le mardi.

**Sacs à déposer la veille au soir.**


### **Semaine 15 (week-end de Pâques)**

### **La collecte des ordures ménagères aura lieu le JEUDI 12 AVRIL 2012**

### **(au lieu du mercredi)**

Le Maire souligne le problème non résolu que constitue le ramassage des ordures ménagères pour les résidents secondaires qui ne savent où déposer les sacs lorsque le ramassage s'effectue pendant la semaine. M.LESAULNIER, Adjoint, suggère qu'un container soit mis à leur disposition à l'entrée de la déchetterie du samedi au lundi. Cette proposition sera soumise à l'approbation de la commission concernée de la communauté de communes.

Dans l'attente d'une décision, le Maire invite les personnes concernées à faire l'acquisition de containers auprès de la communauté de communes, 1 place du Mont-Mirel à Cormeilles –

 : 02-32-56-08-95.

## AGENDA ET MANIFESTATIONS DIVERSES

M.LESAULNIER, Adjoint rend compte du bilan de la SAINT-MATTHIEU 2010 et précise que la SAINT-MATTHIEU 2012 aura lieu le 09 Septembre 2012.

Le Maire remercie le Comité des Fêtes et son Président. Il rend hommage à toute l'équipe de conseillers et de bénévoles qui assurent une animation de qualité pour la commune.

Dans le cadre des Musicales de Cormeilles, un concert consacré au Tango (Ensemble Instrumental Serial Tango) aura lieu dans l'église de Saint-Pierre-de-Cormeilles le VENDREDI 03 Août 2012 à 20h30.

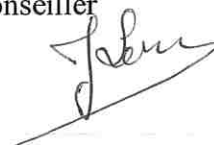


Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 26 Janvier 2012 :

Gérard BRIAVOINE,  
Maire



Jean LEROY,  
Conseiller



Jacky LESAULNIER,  
1<sup>er</sup> Adjoint

*BRIAVOINE*

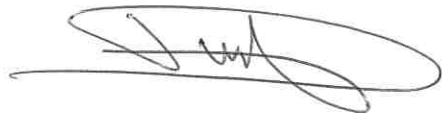
Barbara MERLE,  
Conseillère  
*Pouvoir à M. Gérard*

Christophe PRÉVOT,  
2<sup>ème</sup> Adjoint



Jean-Louis BERTHET,  
Conseiller  
*Absent excusé*

Dominique LUST,  
3<sup>ème</sup> Adjoint



Jean-François DRUMARE,  
Conseiller



Isabelle LEMOINE,  
Conseillère  
*Pouvoir à M. Jacky LESAULNIER*

Philippe LEGAY,  
Conseiller



Sophie PERDRIX,  
Conseillère



Sylvie PLUMET,  
Conseillère  
*Pouvoir à M. Sophie PERDRIX*

Christophe COLAS,  
Conseiller



Michèle DAHINDEN,  
Conseillère



Fabien COMBES,  
Conseiller  
*Absent*

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mil Douze, le Vingt Deux Mars à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles, légalement convoqué le 13 mars 2012, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRIAVOINE, Maire.

**PRÉSENTS :**

M. BRIAVOINE, Maire - MM. LESAULNIER - PRÉVOT - LUST, Adjoints – Mmes LEMOINE - PERDRIX - MM. COLAS - LEROY – Melle MERLE - MM. DRUMARE - LEGAY, Mmes PLUMET - DAHINDEN, Conseillers Municipaux,

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. Fabien COMBES qui a donné pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE  
M. Jean-Louis BERTHET

**Secrétaire de Séance :** M. Christophe COLAS



**2012-06 : SUBVENTIONS 2012**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le vote des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2012
Comité des Fêtes	4 000,00
Anciens Combattants de Saint-Pierre-de-Cormeilles	500,00
ISCL de Saint-Pierre-de-Cormeilles	200,00
Nicolas VATTIER de Saint-Pierre-de-Cormeilles	300,00
Sapeurs-Pompiers de Cormeilles	150,00
Association Cantonale des Maires	100,00
Union des Maires et Élus de l'Eure	113,00
Secours Catholique de Cormeilles	85,00
Cantine OGEC de Cormeilles (École privée)	175,00
Riverains de la Calonne de Cormeilles	100,00
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	50,00
S.A.R.S d'Appeville-Annebault (Refuge)	488,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 261,00</b>

Cette dépense sera prélevée sur le budget primitif 2012 – Section de Fonctionnement.  
Article 6574.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint- Pierre-de-Cormeilles recevra une subvention  
de **4 500,00 €** qui sera prélevée sur le budget primitif 2012 – Section de Fonctionnement.  
Article 657362.



## 2012/07 : CONVENTION ATESAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi d'orientation N° 92-125 du 06/02/1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, dans son article 7-1, issu de la loi N° 2001-1168 du 11/12/2001, offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à l'assistance technique de l'État. Il s'agit de la création d'un service public de proximité qui permet à celles-ci d'être assistées dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et humains. L'État agit alors par solidarité envers ces collectivités et pour le maintien d'une présence et de compétences techniques sur l'ensemble du territoire national.

Il est donc partenaire des collectivités pour l'aménagement du territoire dans le cadre des missions définies dans le décret N° 2002-1209 du 27/09/2002, relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'État au bénéfice des communes et de leurs groupements. L'arrêté du 27/12/2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'État aux Communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire détermine les modalités de ce service.

La commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles répond aux critères définis par la loi du 11/12/2001 et le décret du 27/09/2002 pour bénéficier de l'Assistance et figure dans la liste des communes éligibles par l'arrêté préfectoral en date du 14/08/2009.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

➤ **DEMANDE** à bénéficier de l'ATESAT et des missions complémentaire 1,2,4,

➤ **AUTORISE** le projet de convention de la D.D.T.M,

➤ **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

Cette dépense sera prélevée au budget primitif 2012 – Section de Fonctionnement –  
Article 6226.



## 2012-08 : ASSURANCE STATUTAIRE / CDG 27

Le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

**DÉCIDE :**

**Article unique :** La commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L :

Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption,

Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L :

Accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.  
Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avec des caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 3 ans, à effet au : 01/01/2013. Régime du contrat : Capitalisation.



**2012-09 : PARTICIPATION AUX CHARGES SCOLAIRES DE CORMEILLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTE** la somme de 55 859.15 € représentant la participation de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles aux charges scolaires des Écoles de Cormeilles.

La dépense sera prélevée sur le budget primitif 2012 – Article 6558.

Au vu de la charge en constante augmentation de la participation de la commune aux charges scolaires, il est demandé à Monsieur le Maire de solliciter la constitution officielle d'une commission des affaires scolaires, assortie d'un calendrier de réunions, auprès de Cormeilles, commune siège du regroupement scolaire.



**2012-10 : PARTICIPATION AUX CHARGES SCOLAIRES DE L'OGEC – École Sainte-Marie de CORMEILLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTE** la somme de 4 518.78 € représentant la participation de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles aux charges scolaires de l'OGEC – École Sainte-Marie de Cormeilles (pour un total de 6 élèves).

La dépense sera prélevée sur le budget primitif 2012 – Article 6558.



**INFORMATIONS DIVERSES**

➤ Compte-rendu de l'AG de la 4C du 13/01/2012

Monsieur le Maire donne lecture d'un extrait de la dernière assemblée générale de la Communauté de Communes de Cormeilles consacré au projet de construction de la MARPA sur le territoire de la commune. Il y est fait allusion aux avis divergents concernant l'opportunité de cette réalisation et à son coût élevé pour les collectivités. Le Maire mentionne que la participation de la SILOGE (Société Immobilière du Logement de l'Eure)

y a été présentée comme une solution de financement et que la mise en place d'un PLU de la commune y a été décidée pour permettre son implantation.

➤ Compte-rendu de la Commission des Ordures Ménagères du 01/03/2012

Suite aux demandes formulées conjointement par MM. BRIAVOINE et LESAULNIER pour envisager une solution pour le dépôt des ordures ménagères des résidents secondaires et consistant à installer un conteneur du samedi soir au lundi matin devant la déchetterie, le Maire déplore que cette solution ait été écartée par la commission ordures ménagères lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> mars 2012. Il invite, en conséquence, les intéressés à se doter de conteneurs individuels, en s'adressant à la Communauté de Communes de Cormeilles, 14, place du Mont-Mirel.

➤ Urbanisme

M.PREVOT adjoint à l'urbanisme indique, qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, de nouveaux imprimés sont en vigueur concernant la déclaration préalable et le permis de construire. Il informe qu'une déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions doit désormais être jointe à tout dépôt de document d'urbanisme en application de l'article R.431-5 du code de l'urbanisme en vue d'une imposition.

➤ Travaux de la salle communale et subvention

M. Jean-François DRUMARE, président de la commission travaux, informe le Conseil Municipal, que les travaux de la salle communale ont commencé dès réception de l'avis de subvention obtenue grâce à M.MAUREY, sénateur. Monsieur le Maire s'associe au Conseil pour adresser ses vifs remerciements à M.MAUREY.

➤ Clôture de sécurisation de la station d'épuration

M. DRUMARE souligne la qualité du travail effectué par M. BESNARD, employé municipal, qui a procédé à l'élagage et au nettoyage du site de la station d'épuration pour faciliter l'implantation de la nouvelle clôture de sécurisation. Le Conseil Municipal s'associe à M. DRUMARE pour adresser ses remerciements à M. BESNARD.

Le Maire informe le Conseil que sa demande d'aide pour faire face à la dépense de 14 494.14 € / T.T.C occasionnée par la pose de la clôture de sécurisation n'a pas reçu de suite favorable de la part du Conseil Général. Le Conseil s'associe au Maire pour déplorer ce refus face à une réalisation obligatoire pour la sécurisation dans une petite commune.

➤ Travaux sur le mur du cimetière

Suite aux chutes de pierres en provenance du mur de l'ancienne abbaye, à proximité du colombarium et aux risques encourus, le Maire informe qu'il a été sollicité un devis de réfection de ce mur, mitoyen avec la propriété de Madame de BOISSIEU.

➤ Véhicule / service technique

Le Conseil Municipal souhaite investir plutôt dans un véhicule neuf que d'occasion pour remplacer le véhicule de la commune. Monsieur Jacky LESAULNIER, 1<sup>er</sup> adjoint, est chargé de fournir des éléments de comparaison lors de la prochaine réunion.

## COMMUNIQUÉS

### ➤ Ordures ménagères :

Suite à plusieurs modifications concernant le ramassage des ordures ménagères et aux déplacements des jours de ramassage les jours fériés, il est arrêté les jours de passage suivants :

- Toute la commune : le mercredi.
- Sauf la rue des Coutures, la route de Pont-l'Evêque, la route de Bonneville : le mardi et le vendredi matin.
- La route du Bois-Hellain et les Prés Catteaux : le vendredi.
- La route de Pont-Audemer : le mardi.

**Sacs à déposer la veille au soir.**

### ➤ Jours fériés :

La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sont modifiés comme suit :

- Le ramassage du Mercredi 11 AVRIL 2012 est reporté au **Jeudi 12 AVRIL 2012** pour toute la commune à l'exception **des Prés Catteaux, route d'Épaignes et route du Bois Hellain dont le ramassage s'effectuera le Samedi 14 AVRIL 2012,**
- Les ramassages du Mercredi 02 et 09 MAI 2012 sont reportés au **Jeudi 03 et 10 mai 2012** pour toute la commune à l'exception **des Prés Catteaux, route d'Épaignes et route du Bois Hellain dont le ramassage s'effectuera le Samedi 05 et 12 MAI 2012,**
- Le ramassage du Mercredi 30 MAI 2012 est reporté au **Jeudi 31 mai 2012** pour toute la commune à l'exception **des Prés Catteaux, route d'Épaignes et route du Bois Hellain dont le ramassage s'effectuera le Samedi 02 JUIN 2012.**

## ÉLECTIONS, AGENDA ET MANIFESTATIONS DIVERSES

### ① Tours de garde des ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2012

Élection Présidentielle du 22 AVRIL 2012 – 1er TOUR

<b>08h00 – 10h00</b>	<b>Gérard BRIAVOINE</b>	Fabien COMBES	Barbara MERLE
<b>10h00 – 12h00</b>	<b>Dominique LUST</b>	Sophie PERDRIX	Sylvie PLUMET
<b>12h00 – 14h00</b>	<b>Christophe PREVOT</b>	Philippe LEGAY	Isabelle LEMOINE
<b>14h00 – 16h00</b>	<b>Jacky LESAULNIER</b>	Jean LEROY	Jean-François DRUMARE
<b>16h00 – 18h00</b>	<b>Gérard BRIAVOINE</b>	Jacky LESAULNIER	Michèle DAHINDEN

Élection Présidentielle du 06 MAI 2012 – 2ème TOUR

<b>08h00 – 10h00</b>	<b>Gérard BRIAVOINE</b>	Christophe COLAS	Fabien COMBES
<b>10h00 – 12h00</b>	<b>Dominique LUST</b>	Sophie PERDRIX	Sylvie PLUMET
<b>12h00 – 14h00</b>	<b>Christophe PREVOT</b>	Philippe LEGAY	Isabelle LEMOINE
<b>14h00 – 16h00</b>	<b>Jacky LESAULNIER</b>	Jean LEROY	Jean-François DRUMARE
<b>16h00 – 18h00</b>	<b>Gérard BRIAVOINE</b>	Jacky LESAULNIER	Michèle DAHINDEN

② Prochaine réunion du Conseil Municipal le : Jeudi 24 Mai 2012 à 20h30.

③ Organisation de la distribution des comptes-rendus :

Le Maire rappelle que les comptes-rendus de Conseil Municipal sont distribués à tous les habitants (résidences principales et secondaires) à condition que des boîtes à lettres soient installées en bordure des voies de circulation.

④ Dans le cadre des Musicales de Corneilles, un concert consacré au Tango (Ensemble Instrumental Serial Tango) aura lieu dans l'église de Saint-Pierre-de-Corneilles le **Vendredi 03 Août 2012** à 20h30.

⑤ La fête Saint-Matthieu se déroulera le **Dimanche 09 Septembre 2012.**

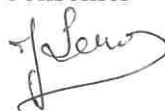
**Dernière minute** : I.S.L.C organise la chasse à l'œuf traditionnelle pour les enfants le **Samedi 07 Avril 2012** à partir de 15 heures sur la place du Champ de Foire.

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 22 mars 2012 :

Gérard BRIAVOINE,  
Maire



Jean LEROY,  
Conseiller



Jacky LESAULNIER,  
1<sup>er</sup> Adjoint




Barbara MERLE,  
Conseillère

Christophe PRÉVOT,  
2<sup>ème</sup> Adjoint



Jean-Louis BERTHET,  
Conseiller  
*Absent excusé*

Dominique LUST,  
3<sup>ème</sup> Adjoint



Jean-François DRUMARE,  
Conseiller



Isabelle LEMOINE,  
Conseillère



Philippe LEGAY,  
Conseiller



Sophie PERDRIX,  
Conseillère



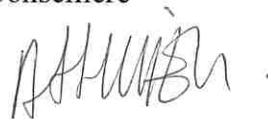
Sylvie PLUMET,  
Conseillère



Christophe COLAS,  
Conseiller



Michèle DAHINDEN,  
Conseillère



Fabien COMBES,  
Conseiller

*Pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE*



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mil Douze, le 03 Avril à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles, légalement convoqué le 26 mars 2012, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRIAVOINE, Maire.

**PRÉSENTS :**

M. BRIAVOINE, Maire - MM. LESAULNIER - PRÉVOT - LUST, Adjoints – Mme PERDRIX - M. LEROY – Melle MERLE - M. DRUMARE - Mmes PLUMET - DAHINDEN, Conseillers Municipaux, Mme MINOT, Comptable de la Trésorerie de Beuzeville,

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. Philippe LEGAY qui a donné pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE  
Mme LEMOINE qui a donné pouvoir à M. Jacky LESAULNIER  
M. COLAS qui a donné pouvoir à M. Jean-François DRUMARE  
M. Fabien COMBES  
M. Jean-Louis BERTHET

**Secrétaire de Séance :** M. Jean LEROY



**2012-11 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION**

Il est présenté au Conseil Municipal les Comptes de gestion 2011 (Commune, Assainissement, Eau Potable) établis par Mme MINOT (Comptable de la Trésorerie de Beuzeville) dont les chiffres sont en concordance avec le Compte Administratif 2011.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

**ADOpte** les Comptes de Gestion (Commune, Assainissement, Eau Potable).



**2012-12 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

Il est présenté au Conseil Municipal les Comptes Administratifs 2011, à savoir :

Compte Administratif / **COMMUNE** :

	Dépenses	Recettes	Résultats 2011	Reprise / exercice antérieur (2010)	Départ Budget 2012
Fonctionnement	246 441.50	271 497.79	<b>25 056.29</b>	245 889.82	270 946.11
Investissement	17 912.26	46 357.22	<b>28 444.96</b>	16 960.17	45 405.13
<b>TOTAL</b>	<b>264 353.76</b>	<b>317 855.01</b>	<b>53 501.25</b>	<b>262 849.99</b>	<b>316 351.24</b>

Compte Administratif / **ASSAINISSEMENT** :

	Dépenses	Recettes	Résultats 2011	Reprise / exercice antérieur (2010)	Départ Budget 2012
Fonctionnement	5 531.09	3 974.06	<b>-1 557.03</b>	34 121.63	32 564.60
Investissement	179.06	3 321.86	<b>3 142.80</b>	38 751.48	41 894.28
<b>TOTAL</b>	<b>5 710.15</b>	<b>7 295.92</b>	<b>1 585.77</b>	<b>72 873.11</b>	<b>74 458.88</b>

Compte Administratif / **EAU POTABLE** :

	Dépenses	Recettes	Résultats 2011	Reprise / exercice antérieur (2010)	Départ Budget 2012
Fonctionnement	4 069.84	13 705.90	<b>9 636.06</b>	98 526.47	108 162.53
Investissement	128.05	3 103.47	<b>2 975.42</b>	38 229.40	41 204.82
<b>TOTAL</b>	<b>4 197.89</b>	<b>16 809.37</b>	<b>12 611.48</b>	<b>136 755.87</b>	<b>149 367.35</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOPTE** les Comptes Administratifs / Commune, Assainissement, Eau Potable 2011.



**2012-13 : INSCRIPTION BUDGÉTAIRE DES RESTES À RÉALISER 2011 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE**, l'inscription des restes à réaliser de l'exercice 2011, comme suit :

**RESTES À RÉALISER/DÉPENSES**

Articles	Désignations	Montant
2313	Réhabilitation de la salle du conseil	50 000.00
2313	Réhabilitation de la salle communale	30 000.00
	TOTAL	<b>80 000.00</b>



**2012-14 : AFFECTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT sur BUDGET PRIMITIF 2012**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2011 ;  
Constatant un excédent de fonctionnement de **25 056.29 €**

**DÉCIDE** de l'affecter comme suit :

A/ Résultat de l'Exercice	25 056.29 €
B/ Résultat antérieur reporté	245 889.82 €
C/ TOTAL du résultat à affecter	----- 270 946.11 €
D/ Solde d'exécution d'investissement 2011 (R.001) (Excédent de financement)	45 405.13 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2011 (RAR/ Recettes Invest – RAR/Dépenses Invest)	80 000.00 €
F) TOTAL DU BESOIN DE FINANCEMENT (D+E)	----- 34 594.87 €
Décision d'affectation en réserve (R 1068) D'investissement	34 594.87 €
G) Résultat de fonctionnement reporté (R002)	236 351.24 €



## 2012-15 : VOTES DES QUATRE TAXES LOCALES 2012

Le Conseil Municipal, à la majorité,

**VOTE** les quatre **Taxes Directes Locales** comme suit :

TAXE D'HABITATION	9.75 %
TAXE FONCIÈRE (BÂTI)	7.79 %
TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI)	13.83 %
CFE	12.52 %

**FIXE** le montant des sommes à recouvrer au titre des Contributions Directes à : **116 033 €**



## 2012-16 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS / 2012

Le Conseil Municipal,

**PROCÈDE** au **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012**, arrêté en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Budget Primitif / **COMMUNE** :

Section de Fonctionnement 2012	504 719.24
Section d'Investissement 2012	232 340.27

Budget Primitif / **ASSAINISSEMENT** :

Section de Fonctionnement 2012	36 743.66
Section d'Investissement 2012	45 216.14

Budget Primitif / **EAU POTABLE** :

Section de Fonctionnement 2012	121 290.58
Section d'Investissement 2012	135 128.05



## INFORMATIONS DIVERSES

### ① Règlement de location de la salle communale

Suite à la rénovation en cours de la salle communale et de la cuisine attenante, un groupe de travail est constitué afin de rédiger un nouveau règlement et de proposer un nouveau tarif de location. La première réunion du groupe aura lieu le Lundi 23 Avril 2012 à 18H30 à la Mairie.

## ② Élargissement de la voie communale N° 68

Le Maire rend compte de la réunion de bornage pour l'élargissement de la voie communale N° 68 de Bréards à l'église de Saint-Sylvestre-de-Cormeilles qui a eu lieu le matin même en présence de MM. BRIAVOINE Maire, LESAULNIER Adjoint, VIQUESNEL Président de la Commission Voirie de la communauté de communes de Cormeilles et de Mme Sylvie CHABERT qui a cédé une partie de son terrain riverain, de la VC.68, pour l'euro symbolique, à la commune, afin de permettre cet élargissement. La commune prendra à sa charge l'édification d'une nouvelle clôture doublée d'une haie normande basse, les travaux d'élargissement de la voie étant confiés aux services de la voirie de la Communauté de Communes. Un acte administratif de cession du terrain sera établi par la mairie. Le Conseil, s'associe au Maire pour adresser ses remerciements à Mme Sylvie CHABERT.

## ③ Sauvegarde du Patrimoine de la commune

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs objets anciens appartenant à la mairie ont été découverts dans les réserves d'archives, (cachets, bougeoir, lampe de bureau, costume et tambour du garde-champêtre). Le Conseil s'associe au Maire pour adresser ses remerciements à Mesdames LOSIER, de l'« atelier d'Isabelle » à Cormeilles, et à Madame FÉRAL, du « pressing » du Faulq, pour la remise en état gratuite du costume et des casquettes de l'ancien garde-champêtre de la commune. Ces objets anciens qui appartiennent au patrimoine de la commune, seront installés dans une vitrine de la salle de réunion rénovée de la mairie.

## ④ Clôture de la station d'épuration

Suite à l'édification de la clôture de sécurisation de la station d'épuration, M. LESAULNIER, adjoint, suggère qu'un panneau d'interdiction d'accès, semblable à celui de l'entrée principale, soit implanté au niveau de l'entrée secondaire de la station, côté route de Lieurey.

Accord du Conseil Municipal.

## ⑤ Problèmes de voisinage

Le Maire rend compte de l'entretien courtois et fructueux qu'il a eu avec M. Florian MOUCHARD, habitant 6, rue de la Normandie, à propos des problèmes de voisinage créés par la pratique du football sur l'espace vert du Champ de Foire. Après un échange de vues sur la nécessaire tolérance de toutes les personnes les unes envers les autres, il a été convenu que des efforts devaient être faits pour ne pas nuire à la tranquillité des riverains du Champ de Foire. Le Conseil Municipal s'associe au Maire pour demander aux parents des joueurs qu'ils interviennent dans le même sens auprès de leurs enfants.

## ⑥ Sécurité dans le lotissement

Le Maire se fait l'interprète de M. Christophe COLAS, conseiller municipal, qui a souligné les risques encourus par les usagers de la rue Fitz-Osbern, en particulier les enfants, au niveau de l'intersection avec la rue du Pays d'Auge. Il suggère qu'un panneau de rappel de la priorité à droite soit installé à l'intersection pour rappeler aux usagers la prudence nécessaire pour aborder ce carrefour.

Accord du Conseil Municipal.

Le Maire rend compte de la demande émise par Mme Catherine GUEHL, riveraine de la sente débouchant sur la rue du Pays d'Auge, afin que des chicanes empêchent l'irruption imprévue d'usagers, en particulier d'enfants à bicyclette, sur cette rue.

Accord du Conseil Municipal.

### 7 Concours des maisons fleuries

Un formulaire d'inscription au concours des maisons fleuries 2012 est joint au présent compte-rendu. M. Jacky LESAULNIER Président du Comité des fêtes invite les habitants à participer à cette initiative de mise en valeur des habitations de la commune.

### 8 Qualité de l'eau distribuée dans la commune

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur la qualité de l'eau distribuée dans la commune en 2011, rapport émis par le service « veille et sécurité sanitaire et environnementale » de l'Agence Régionale de Santé Haute-Normandie (ARS) qui est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Le rapport, dont les résultats sont régulièrement affichés sur les panneaux visibles à la mairie, indique la mention suivante pour l'avis sanitaire global de l'eau distribuée dans la commune : « **Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur** ».

Il est souligné, par ailleurs, que la protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique (DUP), obligation réglementaire pour la commune, est en cours d'élaboration avec l'appui des services concernés.

## AGENDA, MANIFESTATIONS DIVERSES ET COMMUNIQUÉS DIVERS

➤ PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 24 Mai 2012 à 20h30.

➤ COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE de 1945 à Saint-Pierre-de-Cormeilles

le *Mardi 08 Mai 2012* selon le programme suivant :

- ✓ **18h00** Rassemblement devant la mairie,
- ✓ **18h15** Dépôt de gerbes et allocutions suivis d'un vin d'honneur à la salle communale offert par les Anciens combattants.

**La population est invitée à participer à cette commémoration.**

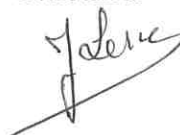
➤ FERMETURE DE LA MAIRIE : Lundi 30 Avril 2012, réouverture Jeudi 03 Mai 2012.

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 03 avril 2012 :

Gérard BRIAVOINE,  
Maire



Jean LEROY,  
Conseiller



Jacky LESAULNIER,  
1<sup>er</sup> Adjoint



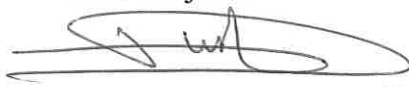
Barbara MERLE,  
Conseillère

Christophe PRÉVOT,  
2<sup>ème</sup> Adjoint



Jean-Louis BERTHET,  
Conseiller  
*Absent excusé*

Dominique LUST,  
3<sup>ème</sup> Adjoint



Jean-François DRUMARE,  
Conseiller



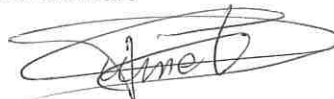
Isabelle LEMOINE,  
Conseillère  
*Pouvoir à M. Jacky LESAULNIER*

Philippe LEGAY,  
Conseiller  
*Pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE*

Sophie PERDRIX,  
Conseillère



Sylvie PLUMET,  
Conseillère



Christophe COLAS,  
Conseiller  
*Pouvoir à M. J-François DRUMARE*

Michèle DAHINDEN,  
Conseillère



Fabien COMBES,  
Conseiller  
*Absent excusé*

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mil Douze, le 24 Mai à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles, légalement convoqué le 18 Mai 2012, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRIAVOINE, Maire.

**PRÉSENTS :**

M. BRIAVOINE, Maire - MM. LESAULNIER - PRÉVOT - LUST, Adjoint - Mme LEMOINE -MM. COMBES - LEROY - DRUMARE – LEGAY - Mmes PLUMET - DAHINDEN, Conseillers Municipaux,

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M.COLAS qui a donné pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE  
Mme PERDRIX qui a donné procuration à Mme Sylvie PLUMET  
Mme MERLE qui a donné procuration à M. Dominique LUST  
M. BERTHET, absent excusé

**Secrétaire de Séance** : M. Jean-François DRUMARE



**2012-17 : STATION D'ÉPURATION - Devis complémentaire**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique LUST, Adjoint, membre de la commission travaux, afin qu'il présente le devis complémentaire nécessaire à l'installation de la clôture de sécurité de la station d'épuration, suite à la modification du tracé de cette clôture en bordure du ruisseau du Frédet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de retenir le devis complémentaire de :

L'entreprise BOSMY Normande de clôtures, dont le siège est à Andé, (27340),

**Pour le montant de : 2 120.52 € / T.T.C**

Cette dépense sera prélevée en – **Section d'Investissement** – **Article 2315** du Budget Unique d'assainissement de l'exercice 2012.



**2012-18 : SALLE COMMUNALE ET CUISINE - Devis complémentaires**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François DRUMARE, Président de la commission travaux afin qu'il présente les devis complémentaires pour la réhabilitation de la salle communale et de la cuisine. Monsieur DRUMARE explique que suite au démontage du sol et au contrôle du système électrique, il a été constaté une importante vétusté, et la nécessité de travaux supplémentaires, avant de réaliser les travaux initialement prévus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de retenir les devis complémentaires suivants :

LOTS	ENTREPRISES	H.T	T.V.A	T.T.C
Lot N° 1 : Menuiserie	DRUMARE	2 074.50	406.60	2 481.10
Lot N° 2 : Maçonnerie	SEGRESTAIN	658.54	129.07	787.61
Lot N° 3 : Peinture	VANNESTE	330.00	64.68	394.68
Lot N° 4 : Électricité	BOUCHARD	2 095.00	410.62	2 505.62
Lot N° 5 : Plomberie	MARIDOR	450.67	88.33	539.00
	TOTAL	5 608.71	1 099.30	<b>6 708.01</b>

Cette dépense sera prélevée en – **Section d'Investissement** – **Article 2313** du Budget Unique de l'exercice 2012.



### 2012-19 : Acquisition d'un réfrigérateur, d'un chariot, de matériel de cuisine et sanitaire

Suite à la réhabilitation de la salle communale et de la cuisine, et afin d'apporter tout le confort à ce lieu de réunion familiale, il est nécessaire d'acquérir un réfrigérateur, un chariot et du matériel de cuisine,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

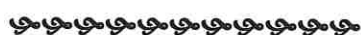
**DÉCIDE** d'acquérir un réfrigérateur, à l'entreprise JPP BRICO, sise à Saint-Pierre-de-Cormeilles,

pour un montant de : **512.00 € / T.T.C**

**DÉCIDE** d'acquérir un chariot, du matériel de cuisine, à l'entreprise Henri Julien, sise à Béthune,

pour un montant de : **702.77 € / T.T.C**

Cette dépense sera prélevée en – **Section d'Investissement** – **Article 2188** du Budget Unique de l'exercice 2012.



### 2012-20 : RÈGLEMENTS ET TARIFS de location de la Salle Communale

Suite à la réunion d'un groupe de travail municipal, le maire propose les nouvelles modalités du règlement de la location de la salle communale en différenciant la location des particuliers de celle des associations ou des groupements de personnes. Il est également proposé la revalorisation des tarifs de location à compter du 1er juin 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'appliquer les tarifs suivants concernant les particuliers :



	LOCATAIRE	
	Commune	Hors-Commune
1 jour hors week-end, sans vaisselle	50.00 €	60.00 €
1 jour hors week-end, avec vaisselle	70.00 €	80.00 €
Le week-end, sans vaisselle	120.00 €	150.00 €
Le week-end, avec vaisselle	150.00 €	180.00 €

**DÉCIDE** d'appliquer les tarifs suivants concernant les associations et groupements de personnes :

Location ponctuelle	10.00 €
Paieiment au mois (1 jour par semaine)	40.00 €



### 2012-21 : ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER / CHABERT Sylvie

Vu les articles du Code général de la propriété des personnes publiques, notamment article L.212-1, L.211-1 et L.3222-2,

Vu les articles L.1311-9 à L.111-12 et l'article L.2241-1 alinéa du Code général des collectivités territoriales,

Considérant le bien immobilier sis à SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES, d'une surface de 905 m<sup>2</sup> résultant de la division de la parcelle AC n° 38, délimitée par M. Philippe TRIPLET, géomètre à PONT-AUDEMER, appartenant à Mme Sylvie CHABERT, dont la commune de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES souhaite faire l'acquisition,

le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable en matière d'acquisition immobilière en la forme administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** l'acquisition de la propriété immobilière à SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES, d'une superficie de 905 m<sup>2</sup>, partie de la parcelle cadastrée AC n° 38 pour un prix de 1 euro,

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'acquisition de la nouvelle parcelle ainsi délimitée en la forme administrative,

**CHARGE** le Maire de l'authentification de l'acte d'acquisition immobilière passé en la forme administrative,

**FIXE** à 1 euro la valeur vénale de la propriété acquise en vue de permettre le calcul du salaire de Monsieur le conservateur des Hypothèques.



### 2012-22 : DÉSIGNATION D'UN ADJOINT pour acquisition immobilière

Suite au projet d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AC n° 38, en bordure de la voie communale n° 69, afin d'élargir cette voie pour sécuriser l'accès des usagers vers l'église de SAINT-SYLVESTRE-de-CORMEILLES, le maire expose au conseil que l'acte d'acquisition en la forme administrative impose que le conseil municipal désigne un adjoint pour représenter la commune dans cette procédure,

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉSIGNE** M. Jacky LESAULNIER, adjoint au Maire, pour représenter la commune de SAINT-PIERRE-de-CORMEILLES dans l'acte d'acquisition en la forme administrative de la

partie de la parcelle AC n° 38, d'une superficie de 905 m<sup>2</sup>, délimitée par M. Philippe TRIPLET, géomètre à PONT-AUDEMER (Eure), appartenant à Mme Sylvie CHABERT, pour un prix total de 1 euro.



### 2012-23 : Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Maire donne connaissance d'un courrier de M. le Préfet relatif à la mise en œuvre du Schéma de Coopération Intercommunale suite à l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2011 qui prévoit l'extension du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de CORMEILLES à la commune de SAINT-PIERRE-de-CORMEILLES.

Le Maire souligne l'intérêt de cette première étape pour disposer d'informations précises sur les modalités de fonctionnement du syndicat voisin et sur les éléments qui déterminent des prix de l'eau très différents d'une collectivité à l'autre, ces informations pouvant constituer un préalable important à la mise en place de la fusion future des SAEP de CORMEILLES, THIBERVILLE et RÉGION DU LIEUVIN.

Le Conseil Municipal estime majoritairement que cette étape intermédiaire ne se justifie pas et que la disparité des régimes (affermage, régie) ainsi que les différences de tarification des prix de l'eau vont amener plus d'inconvénients que d'avantages pour la commune et ses habitants.

En conséquence, le Conseil Municipal, à la majorité,

**DÉCIDE** d'émettre un avis défavorable à l'intégration de la commune de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES au SAEP de CORMEILLES.



### 2012-24 : CRÉATION DU POSTE de Rédacteur Territorial

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mme Marie-France BESNARD, secrétaire de Mairie, a bénéficié d'une promotion interne, la faisant passer d'adjoint administratif à rédacteur territorial. Le Conseil Municipal s'associe au Maire pour adresser ses félicitations à Mme BESNARD, dont l'implication et la disponibilité, dans son travail de secrétaire de mairie au service des habitants et de la commune, sont unanimement appréciées.

- Vu le Code général des Collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- Vu le budget communal,
- Vu le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** la création d'un poste de rédacteur territorial, Indice brut 382, majoré 352, à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> Juin 2012.

**DÉCIDE** de remplacer l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité qui ne peut pas être attribuée à un rédacteur dont l'indice est supérieur à 380) par l'IFTS (Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires) avec un quotient multiplicateur de 6, et de maintenir L'IEMP (Indemnité d'exercice des Missions de Préfecture) avec un quotient multiplicateur de 3.



## INFORMATIONS DIVERSES

### ① SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Le Maire donne la parole à M. Fabien COMBES, conseiller municipal, chargé de la gestion du SPANC à la Communauté de Communes du Canton de CORMEILLES.

M.COMBES indique que le contrôle des installations individuelles d'assainissement des habitations de la commune commencera en 2013. Une réunion publique d'information sera organisée en octobre 2013. Un courrier individuel mentionnant la date et l'heure de passage de la personne chargée du diagnostic de l'installation sera envoyé dans tous les foyers avec l'obligation de réponse quelle que soit la décision prise par le destinataire. Cette intervention de contrôle sera facturée 72,12 €. Toute installation faite depuis moins de 8 ans ne sera pas soumise au contrôle.

Il est précisé également que depuis le 1er mars 2012, toute demande de permis de construire doit être accompagnée d'un imprimé spécial en prévision de ce contrôle.

M. COMBES précise enfin que les services de la Communauté de Communes se tiennent à la disposition des habitants pour toute demande de renseignements concernant l'assainissement individuel.



### ② Devis des trottoirs du lotissement

Lecture des différents devis et travaux envisagés en 2013 avec aménagement de l'aire de jeux.



### ③ Devis du mur du cimetière

Le Maire donne connaissance du devis qui a été établi pour la réfection du mur du cimetière mitoyen avec la propriété de Mme de BOISSIEU. Devant l'importance du coût de la réfection, le Conseil Municipal charge le Maire de prendre contact avec Mme de BOISSIEU pour un partage éventuel du coût de la réfection de ce mur qui borde sa propriété.



### ④ Aménagement du centre bourg

Le Maire donne connaissance de l'état d'avancement des réunions préparatoires aux travaux d'enfouissement des réseaux dans le centre bourg.

La coordination des différents intervenants, conformément au vœu des élus, devrait permettre d'intégrer la réfection du réseau de distribution d'eau potable du bourg avec la pose d'une borne d'incendie, aux normes, dans ce programme d'enfouissement.

A cet effet, une réunion, associant M.PETIT du SIÈGE, le représentant de la SAUR et le représentant de l'entreprise VIGILEC pour l'élargissement de la tranchée initiale, aura lieu courant juin en présence des représentants de la commune.



### ⑤ Éclairage public

Suite à l'échéance du contrat d'entretien de l'éclairage des édifices de la commune le 17 juin 2012, il est décidé d'avoir recours à une consultation de plusieurs professionnels habilités à fournir un contrat d'entretien autant pour les édifices du centre bourg que pour l'éclairage public.



### ⑥ Visite du centre de tri de Pont-Audemer

Il est proposé au Membres du Conseil Municipal une visite du centre de tri de Pont-Audemer afin de découvrir le traitement des déchets. Trois dates seront proposées après avoir pris contact avec l'organisme organisateur SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure).



### ⑦ Collecteur de bouchons « Association Bouchon 276 »

Suite à la proposition de Mme BESNARD, secrétaire, la commune décide de mener une action de développement durable et d'aide aux personnes à mobilité réduite grâce à la collecte de bouchons en plastique. Après avoir pris contact avec l'Association B 276 « 1 bouchon : 1 sourire », un collecteur est dès maintenant mis à la disposition des habitants en mairie pour y déposer les bouchons plastiques. Le Maire et le Conseil Municipal invitent les habitants à participer à cette action de solidarité, en apportant tous leurs bouchons plastiques à la mairie aux heures d'ouverture.

Pour mieux connaître cette association, se connecter sur : [www.bouchons276.org](http://www.bouchons276.org)



### ⑧ Compte-rendu sportif de Nicolas VATTIER

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du compte-rendu de la saison 2012 du jeune Nicolas VATTIER. Le Conseil Municipal s'associe au Maire pour adresser des félicitations à ce jeune sportif de la commune et lui souhaiter un prompt rétablissement, suite à une chute pendant une compétition.



⑨ Le Maire de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES a accepté d'accueillir une stagiaire au secrétariat, en alternance, pendant trois semaines. Melle Salomé THUILLIER effectue cette formation dans le cadre de la préparation du bac professionnel services en milieu rural à la Maison Familiale Rurale de BERNAY. Mme BESNARD, secrétaire assure l'encadrement de la stagiaire.



## AGENDA, MANIFESTATIONS DIVERSES ET COMMUNIQUÉS DIVERS

### ✓ PASSAGE DU JURY DES MAISONS FLEURIES ET POTAGERS 2012

Un formulaire d'inscription au concours des maisons fleuries et potagers 2012 a été distribué dernièrement. Les caprices de la météo ayant retardé les floraisons dans les jardins, le jury passera chez les candidats inscrits **le Samedi 7 Juillet au matin** et **NON LE 16 JUIN**.

Les habitants de Saint-Pierre-de-Cormeilles sont cordialement invités à s'inscrire à cette opération de valorisation de la commune (02-32-57-83-76).

✓ **COMMÉMORATION DE LA FÊTE NATIONALE à Saint-Pierre-de-Cormeilles**

le *Vendredi 13 Juillet 2012* selon le programme suivant :

✓ **18h00** Rassemblement devant la mairie,

✓ **18h15** Dépôt de gerbes et allocutions suivis d'un vin d'honneur à la salle communale,

**La population est invitée à participer à cette commémoration de la fête nationale.**

✓ **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 19 Juillet 2012 à 20h30**

✓ **Concert TANGO**, église de Saint-Pierre-de-Cormeilles : **Vendredi 3 Août 2012 à 20H30**

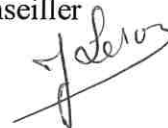
✓ **FÊTE SAINT-MATTHIEU** week-end du 08 et 09 septembre 2012.

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 24 mai 2012 :

Gérard BRIAVOINE,  
Maire



Jean LEROY,  
Conseiller



Jacky LESAULNIER,  
1<sup>er</sup> Adjoint



Barbara MERLE,  
Conseillère  
*Pouvoir à M. Dominique LUST*

Christophe PRÉVOT,  
2<sup>ème</sup> Adjoint



Jean-Louis BERTHET,  
Conseiller  
*Absent excusé*

Dominique LUST,  
3<sup>ème</sup> Adjoint



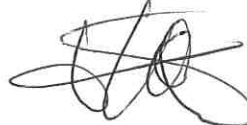
Jean-François DRUMARE,  
Conseiller



Isabelle LEMOINE,  
Conseillère



Philippe LEGAY,  
Conseiller



Sophie PERDRIX,  
Conseillère  
*Pouvoir à Mme Sylvie PLUMET*

Sylvie PLUMET,  
Conseillère



Christophe COLAS,  
Conseiller  
*Pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE*

Michèle DAHINDEN,  
Conseillère



Fabien COMBES,  
Conseiller

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mil Douze, le 19 Juillet à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles, légalement convoqué le 10 Juillet 2012, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRIAVOINE, Maire.

**PRÉSENTS :**

M. BRIAVOINE, Maire - MM. LESAULNIER - PRÉVOT - LUST, Adjoints – Mmes PERDRIX -LEMOINE - MM. COMBES - LEROY - Melle MERLE - MM. DRUMARE - LEGAY - Mmes PLUMET - DAHINDEN, Conseillers Municipaux,

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Christophe COLAS,  
Jean-Louis BERTHET,

**Secrétaire de Séance :** M. Philippe LEGAY



**2012- 25 : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles**

M. Jacky LESAULNIER, Adjoint, vice-président de la Communauté de Communes, expose aux membres du Conseil Municipal les raisons qui ont amené la Communauté à négocier avec le Conseil Général la prise en charge de l'élagage des routes départementales du canton. Le Conseil estime qu'il y a une avancée intéressante par rapport aux difficultés rencontrées dans le passé avec les riverains réticents à effectuer eux-mêmes ces travaux obligatoires, mais il exprime cependant ses craintes sur la mise en œuvre des nouvelles dispositions, parce qu'elles ne s'appliqueront pas à la totalité du réseau départemental dans la commune et dans le canton.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

**ADOpte** comme suit la modification des statuts de la Communauté de Communes de Cormeilles tels qu'ils ont été acceptés par le Conseil Communautaire au cours de son assemblée générale en date du 29 juin 2012.

La modification est la suivante :

**Article 2-B-2° Voirie :**

**Ajouter :**

L'élagage des routes départementales du canton avec une signalétique assurée par les services du Département, sous réserve de l'obtention des autorisations écrites de chaque riverain par les mairies concernées.



**2012- 26 : Indemnisation des travaux supplémentaires pour élections**

Madame BESNARD, secrétaire de Mairie, expose aux membres du Conseil Municipal les modalités réglementaires d'indemnisation des travaux supplémentaires pour élections,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction

publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'I.F.T.S.,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections,

Vu le décret n) 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 (DGCL-FPT3/2002/N.377),

**Considérant** que la rémunération des travaux supplémentaires effectués au-delà des heures normales de services, à l'occasion des consultations électorales est assurée :

-En indemnité forfaitaire complémentaire élection pour agents attributaires de l'I.F.T.S.

-En indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents qui ne peuvent prétendre aux indemnités forfaitaire pour travaux supplémentaire et dans la mesure où les heures supplémentaires n'ont pas été compensés par une récupération pendant les heures normales de services,

Vu les crédits inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

## **DÉCIDE**

### **Article 1<sup>er</sup> : Indemnité forfaitaire complémentaire élections (I.F.C.E)**

Il est institué l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections selon les modalités et suivant les montants définis par le décret 2002-6 et l'arrêté du 27 février 1962 pour les agents relevant de la **catégorie A**.

Le montant de référence calcul sera celui de l'I.F.T.S de 2<sup>ème</sup> catégorie assorti d'un coefficient de 1 (ou autre coefficient dans la limite de 8).

Les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

#### **Attributions individuelles :**

Conformément au décret n° 91-875, Monsieur le Maire fixera les attributions individuelles, en fonction du travail effectué, selon les modalités de calcul de l'I.F.C.E. et dans la limite des crédits inscrits.

### **Article 2 : Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S)**

#### **Attribution des I.H.T.S**

Il est décidé d'attribuer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents relevant de la **catégorie C** et de la **catégorie B** ayant participé aux opérations électorales et ne pouvant prétendre aux Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (I.F.T.S) ou Indemnité forfaitaire complémentaire élections (I.F.C.E) et n'ayant pas récupéré le temps supplémentaires effectué. Les agents non titulaires pourront percevoir les IHTS selon les mêmes conditions que les fonctionnaires.

#### **Modalités de calcul**

Les agents employés à temps complet percevront les I.H.T.S. selon le tarif des heures supplémentaires de dimanche, et éventuellement de nuit, correspondant à leur indice, et calculées selon les articles 7 et 8 du décret 2002-60 précité.



Les agents employés à temps non complet percevront les I.H.T.S. rémunérées en heures complémentaires basées sur le traitement, sans majorations de dimanche ou de nuit.

#### **Attributions individuelles**

Monsieur le Maire procédera aux attributions individuelles en fonction des heures effectuées à l'occasion des élections.

#### **Article 3 : Périodicité de versement**

Le paiement de ces indemnités sera effectué après chaque tour de consultations électorales.

#### **Article 4 : Date d'effet**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 juillet 2012.

#### **Articles 5 : Crédits budgétaires**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

#### **Article 6 : Voies et délais de recours**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et sa publication.



### **2012-27 : Installation de gouttières / Salle communale - Cuisine**

Monsieur Jean-François DRUMARE, conseiller municipal, Président de la commission travaux, expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'installer des gouttières à la salle communale, sur la partie cuisine qui en est dépourvue, afin de compléter la réhabilitation de cette salle et éviter la dégradation de ce qui a été réalisé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de réaliser ces travaux,

**RETIENT** le devis de l'entreprise de couverture – charpente Jacky VADEBOUT,

**Pour un montant de : 512.77 € / T.T.C**

Cette dépense sera prélevée sur le budget unique 2012 - **Section d'Investissement** – **Article 2313.**



### **2012- 28 : SAEP (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable) de CORMEILLES**

Le Maire donne connaissance de l'arrêté de M. le Préfet de l'Eure portant modification du périmètre du Syndicat d'adduction d'eau potable de la région de Cormeilles, Saint-Sylvestre- de-Cormeilles qui intègre la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles à ce syndicat conformément aux conditions de majorité de la loi du 16 décembre 2010.

Le Maire tient à indiquer qu'il proposera, lors de la première réunion statutaire du nouveau syndicat, une modification de l'appellation de la nouvelle entité qui ne cite que deux des trois communes concernées.

M.LESAULNIER, Adjoint, exprime son désaccord avec la décision préfectorale qui ne correspond

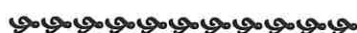
-ni à la délibération du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles du 11 Juillet 2011 qui rejetait le principe du regroupement de huit syndicats et se prononçait pour la construction d'un syndicat issu de la fusion en un seul syndicat des syndicats d'eau et des collectivités de Cormeilles, Saint-Sylvestre-de-Cormeilles, Thiberville, Lieuvin et des

communes de Saint-Pierre-de-Cormeilles et de Saint-Georges-du-Viévre,  
-ni à la délibération du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles du 24 mai 2012 qui émettait un avis défavorable à l'intégration de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles au SAEP de Cormeilles, Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

M.LESAULNIER indique, en conséquence, qu'il refusera de siéger dans cette nouvelle instance.

Le Maire rappelle la conformité de la décision préfectorale avec la règle de la majorité du 16 décembre 2010 qui s'est appuyée sur le vote positif des deux communes de Cormeilles et de Saint-Sylvestre. Il précise qu'il siègera dans le syndicat qui vient d'être créé pour exprimer le point de vue et défendre les intérêts de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Le Conseil décide majoritairement d'exercer un recours gracieux contre l'arrêté du 13 juillet 2012 auprès de Monsieur le Préfet.



## INFORMATIONS DIVERSES

### ① Compte-rendu de la réunion PIG

Monsieur Dominique LUST, Adjoint, rend compte au Conseil Municipal, de la réunion consacrée à l'amélioration de l'habitat où il représentait la commune.

Il rappelle les différentes aides qui peuvent être accordées sous forme de subventions pour les propriétaires occupants afin d'améliorer leur résidence principale, et pour les propriétaires bailleurs qui peuvent eux aussi, bénéficier de subventions pour créer ou rénover un logement locatif.

Les aides étant accordées en fonction de la situation familiale, il souligne l'importance pour les personnes intéressées de se rendre à **la mairie de Cormeilles, le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 10h à 12h**, pour y obtenir des renseignements complémentaires.



### ② Compte-rendu de la réunion du syndicat de restauration scolaire

Madame Isabelle LEMOINE, conseillère municipale, rend compte de la réunion du Syndicat Intercommunal de la Restauration du Groupement Scolaire de **Cormeilles** (SIRGSC) où elle représentait la commune.

Elle fait état de la nouvelle tarification des repas, du renouvellement du contrat avec la société ISIDORE et de la qualité du travail effectué par le personnel de cuisine.

Des précisions sont apportées sur les achats de matériel et sur les modalités d'utilisation des locaux et du matériel par l'Association Enfance Jeunesse (AEJ) pendant les congés scolaires, modalités qui seront établies au moyen d'une convention signée entre cette association et le syndicat de restauration scolaire.

Plusieurs membres du conseil font état de la réception irrégulière des factures de restauration par les parents, ce qui accentue certainement les difficultés de recouvrement des sommes dues depuis plusieurs mois ainsi que le volume global des factures impayées. Il est convenu que Mme Isabelle LEMOINE reprendra contact avec le Président du Syndicat de restauration pour évoquer ce problème.



### **③ Compte-rendu de la réunion préparatoire aux travaux de la salle de réunion**

M. Jean-François DRUMARE, conseiller municipal, souligne la qualité des travaux effectués sur les façades extérieures de la mairie par l'entreprise VADEBOUT, avec réalisation d'un coffrage pour dissimuler les conduites d'évacuation apparentes du logement, ainsi que les travaux de scellement nécessités par une pierre de taille qui menaçait de tomber au dessus de la porte d'entrée de la mairie.

Il rend compte de la réunion de travail où a été évoquée, avec les artisans concernés, la pose des vitraux, donnés à la commune par la famille DUMONT, dans les nouvelles cloisons de la salle de réunion.



### **④ Compte-rendu de la réunion NATURA 2000 du 13 Juillet 2012**

Le Maire rend compte de la réunion du 13 juillet 2012 consacrée aux aides qui peuvent être accordées aux propriétaires non-agriculteurs de parcelles situées en NATURA 2000. Il déplore le faible nombre des participants qui auraient pu obtenir des informations utiles pour bénéficier de ces aides.

A cette occasion, il est précisé que la localisation exacte des parcelles du périmètre NATURA 2000 de la commune peut être obtenue à la mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles ou à la Communauté de Communes à Cormeilles, auprès de Mme Aurélia MONTLOUIS-BRÉVAL, au : 02-32-56-08-95.



### **⑤ Contrat de maintenance de l'éclairage public**

Le Maire alerte le Conseil Municipal, sur l'intérêt de souscrire un contrat de maintenance autant pour l'éclairage public que pour l'éclairage spécifique de l'église et de la mairie réalisé par la Communauté de Communes dans le cadre du plan lumière.

Après examen de quelques propositions, il est souligné l'intérêt d'avoir affaire à un prestataire incluant dans son tarif le remplacement du matériel hors d'usage ou défectueux avec les visites contractuelles sur site.

Des compléments d'information seront sollicités avant de procéder au choix de l'intervenant.



### **⑥ La MARPA et le PLU**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'évolution du projet de construction de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées (MARPA) envisagé par la Communauté de Communes.

Devant les contraintes liées à la localisation initiale du terrain retenu dans le secteur NATURA 2000 de Saint-Pierre-de-Cormeilles, à proximité de Cormeilles, et les frais supplémentaires liés à la nature de ce terrain, la Communauté de Communes envisage d'installer la maison d'accueil sur un terrain voisin, hors du secteur NATURA 2000 et présentant moins de contraintes pour la construction. Cette localisation dans le secteur NBA du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune nécessite des adaptations du document d'urbanisme en cours, indépendamment de la démarche de transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) entrepris par la commune.

Un débat s'instaure alors sur les implications probables pour la commune tant sur le plan de l'urbanisme que sur le plan des charges du nouveau projet.

A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal, sollicite le Maire pour qu'un courrier soit adressé au Président de la Communauté de Communes afin que des réponses précises sur les points évoqués et une décision claire sur le projet en cours soient examinées en conseil communautaire.



## **7 Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le Maire indique que le cahier des charges du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) est arrêté et la consultation des cabinets d'études engagée. Il invite les membres de la commission d'urbanisme et les autres membres du Conseil Municipal, volontaires et disponibles pour suivre le dossier, à constituer le groupe de travail qui va être mobilisé avec les partenaires institutionnels et des personnes extérieures pendant toute la durée de l'élaboration du PLU.

Le groupe de travail du PLU est ainsi constitué : MM. BRIAVOINE, Maire, Jacky LESAULNIER, Christophe PREVOT, Dominique LUST, Adjoints, Christophe COLAS, Fabien COMBES, Philippe LEGAY conseillers municipaux, Mmes Barbara MERLE, Michèle DAHINDEN, Conseillères municipales.



## **8 Organisation du stationnement Place Saint-Matthieu**

En accord avec M. Myrtil VIQUESNEL, Président de la commission voirie de la Communauté de Communes de Cormeilles, un marquage au sol a été effectué devant les garages des logements de la place Saint-Matthieu afin de délimiter les places revenant à chacun des locataires.

Le Maire demande, en conséquence, à tous les locataires de mettre leur véhicule à la place qui leur est assignée, à l'exclusion de tout autre endroit, pour permettre le libre accès à la place Saint-Matthieu et la possibilité d'y manœuvrer sans difficulté à tout moment du jour et de la nuit, autant pour la bonne entente des riverains que pour l'intervention éventuelle des services de sécurité.



## **9 Projet d'arrêté sur le bruit, les feux et la divagation des animaux**

Suite à plusieurs demandes d'information ou réclamations d'habitants de la commune concernant :

- la tranquillité publique en matière de bruit, et notamment l'utilisation des tondeuses à gazon,
- la réglementation en matière de feux de plein air,
- la divagation et les dégâts commis par les chiens errants,

Le Maire présente, au conseil les arrêtés qu'il va prendre afin de préciser au mieux les règles de vie qui s'imposent à tous.



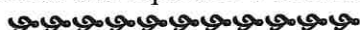
## **10 Courriers à la mairie**

Le Maire donne connaissance de deux courriers émanant, l'un de Madame Martine LEROUX, éducatrice sportive de Saint-Siméon, et l'autre de Madame Martine DAUBERT, présidente de l'Amicale de gymnastique de Saint-Pierre-de-Cormeilles, qui déplorent de ne

plus pouvoir disposer de la salle communale le jeudi soir et de devoir verser une participation financière de 10 euros pour chaque séance.

Le Maire rappelle que les travaux d'aménagement et de mise en conformité de la salle communale ont amené le Conseil Municipal à élaborer un contrat de location avec une mise à jour des tarifs de location en fonction des frais engagés. Il souligne par ailleurs que le ménage hebdomadaire de la salle est effectué le jeudi par une entreprise spécialisée, avant de remettre dès le vendredi les clés du local et la vaisselle aux locataires du week-end, ce qui ne permet pas de louer le jeudi soir à l'Amicale de gymnastique. Le lundi, le mardi et le mercredi restent cependant disponibles pour cette amicale si les responsables acceptent de changer de jour.

Le Conseil Municipal s'associe au Maire pour estimer que la participation aux frais reste modeste et que l'association peut solliciter l'octroi d'une subvention. Il est indiqué par ailleurs que le gymnase de Cormeilles accueille favorablement les demandes des associations du canton en fonction de ses capacités d'accueil.



## 11 Organisation du repas des anciens 2012

Madame Sylvie PLUMET, conseillère municipale, informe les membres du Conseil Municipal que le CCAS, dont elle est membre, a décidé d'organiser le repas des Anciens le samedi 20 octobre 2012 à Saint-Quentin-des-Isles avec un déplacement par car. Un bulletin réponse joint à ce compte-rendu permettra de connaître le nombre exact de convives pour le 15 septembre 2012, ainsi que le nombre de places à retenir pour le car.



## COMMUNIQUÉS DIVERS, AGENDA ET MANIFESTATIONS DIVERSES

### ✓ Cambriolages

Devant la recrudescence des cambriolages, il est recommandé à tous les habitants de fermer tous les accès à leurs habitations, même pour une absence de courte durée, **DE JOUR COMME DE NUIT**,

et de communiquer rapidement à la gendarmerie (02-32-57-80-17) l'immatriculation des véhicules inconnus qui stationnent à proximité des habitations.

### ✓ Dégradations

Dans la nuit du 19 au 20 juin 2012 des dégradations ont été commises à l'extérieur de la mairie, sur des panneaux indicateurs et à l'extérieur de maisons du bourg. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie par la mairie et par des habitants victimes de ces actes d'incivilité.



### ✓ Ramassage des Ordures Ménagères :

Il est rappelé que le ramassage des ordures ménagères pour la commune est organisé comme suit :

- Toute la commune : le mercredi.
- Sauf la rue des Coutures, la route de Pont-l'Evêque, la route de Bonneville : le mardi et le vendredi matin.
- La route du Bois-Hellain et les Prés Catteaux : le vendredi.
- La route de Pont-Audemer : le mardi.

**Sacs à déposer la veille au soir.**

➤ **Attention** : pour le 15 Août, **modification** à prendre en compte :

- Le ramassage du Mercredi **15 AOÛT 2012** est reporté au **Jeudi 16 AOÛT 2012** pour toute la commune à l'exception **des Prés Catteaux, route d'Épaignes et route du Bois Hellain dont le ramassage s'effectuera les jours de ramassage habituels.**

✓ **Concert TANGO**, église de Saint-Pierre-de-Cormeilles : **Vendredi 3 Août 2012 à 20H30**. Un courrier d'information a été déposé dans les boîtes à lettres des habitants de la commune.

**FÊTE SAINT-MATTHIEU** : Week-End du 08 et 09 septembre 2012.

M. LESAULNIER, Adjoint, Président du Comité de Fêtes, rappelle la programme de la fête de la commune qui se déroulera exceptionnellement cette année les samedi 8 et dimanche 9 septembre :

**Samedi 8 septembre après-midi** : concours de baby-foot, balade découverte de Saint-Pierre-de-Cormeilles (2 heures), remise des diplômes des maisons fleuries.

**Dimanche 9 septembre** : messe en musique à 11 heures, repas champêtre en musique sous chapiteau et foire à tout.

**Foire à tout** :

- Les inscriptions (3 € le mètre) auront lieu le jeudi 6 et le vendredi 7 septembre 2012 de 16 h à 18 h, à la mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles.
- Renseignements complémentaires auprès de Mme Sylvie PLUMET, conseillère municipale, au : **02-77-18-40-38**.
- Inscriptions de dernière minute, le dimanche matin : (4 € / le m).

✓ **Distribution de dictionnaires**

M. PREVOT, Adjoint, propose que la commune offre un dictionnaire français-anglais aux enfants de Saint-Pierre-de-Cormeilles qui vont rentrer au collège en 6<sup>e</sup>. Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

Les dictionnaires seront remis aux enfants qui se présenteront le samedi 8 septembre à 18 heures à la fête de la Saint-Matthieu.

## FERMETURE DE LA MAIRIE

La Mairie sera fermée du 20 Août jusqu'au 07 septembre 2012 inclus.

EN CAS D'URGENCE, s'adresser :

- Du 20 Août au 26 Août à M.Dominique LUST, 3<sup>ème</sup> Adjoint 06-11-91-85-74
- Du 27 Août au 02 Septembre à M.Christophe PRÉVOT, 2<sup>ème</sup> Adjoint 02-32-57-80-95
- Du 03 Septembre au 09 Septembre à M.Jacky LESAULNIER, 1<sup>er</sup> Adjoint 02-32-42-18-64

✓ **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** :

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le : **MARDI 18 SEPTEMBRE 2012 à 20h30**.

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 19 juillet 2012 :

Gérard BRIAVOINE,  
Maire



Jean LEROY,  
Conseiller



Jacky LESAULNIER,  
1<sup>er</sup> Adjoint



Barbara MERLE,  
Conseillère

Christophe PRÉVOT,  
2<sup>ème</sup> Adjoint



Jean-Louis BERTHET,  
Conseiller  
*Absent excusé*

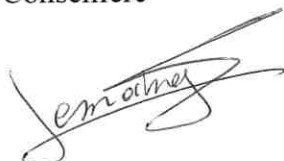
Dominique LUST,  
3<sup>ème</sup> Adjoint



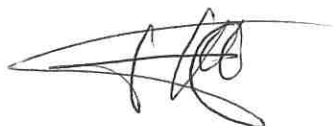
Jean-François DRUMARE,  
Conseiller



Isabelle LEMOINE,  
Conseillère



Philippe LEGAY,  
Conseiller



Sophie PERDRIX,  
Conseillère



Sylvie PLUMET,  
Conseillère



Christophe COLAS,  
Conseiller  
*Absent excusé*

Michèle DAHINDEN,  
Conseillère



Fabien COMBES,  
Conseiller

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mil Douze, le 03 Octobre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles, légalement convoqué le 18 Septembre 2012, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRIAVOINE, Maire.

**PRÉSENTS :**

M. BRIAVOINE, Maire - MM. LESAULNIER – PRÉVOT, Adjoint – Mmes PERDRIX - LEMOINE - MM. COLAS - LEROY - MM. DRUMARE - LEGAY - Mme PLUMET, Conseillers Municipaux,

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. Dominique LUST qui donne pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE, Maire  
Mme Michèle DAHINDEN qui donne pouvoir à M. Jacky LESAULNIER  
M. Fabien COMBES  
Mme Barbara MERLE  
M. Jean-Louis BERTHET

**Secrétaire de Séance** : Mme Sylvie PLUMET



**2012- 29 : Déclaration d'Utilité Publique concernant le point d'eau  
de la Vallée au Lièvre / Choix du Cabinet d'études**

Monsieur le Maire expose,

EAD (Eure Aménagement Développement), agissant en tant que conducteur d'opération de la Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles a lancé une consultation pour retenir le Bureau d'Etudes qui assurera l'établissement de la DUP du captage communal.

Afin de favoriser au maximum la concurrence, et compte tenu des montants d'études estimés, il a été décidé de lancer cette consultation dans le cadre d'une procédure adaptée.

Après ouverture et analyse des offres reçues, la Commune a décidé d'attribuer le marché d'étude au :

- BET SOGETI pour un montant de 17 240,00 € HT, soit 20 619,04 € TTC ;

**VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,**

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, majoritairement :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire, pour la consultation des BET dans le cadre d'une procédure adaptée,
- **ENTÉRINE** l'attribution du marché au Bureau d'Etudes suivant :
  - BET SOGETI pour un montant de 17 240,00 € HT soit 20 619,04 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché d'études ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général de l'Eure, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application de l'article 3 de la loi du 2 mars 1982.





Monsieur le Maire expose,

que le projet d'implantation d'une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées (MARPA) en zone ND de la commune a été abandonné en raisons des contraintes de construction liées à la nature du terrain prévu et des contraintes réglementaires liées à sa localisation en site Natura 2000 de la commune,

qu'un nouveau terrain a été envisagé, à proximité de Cormeilles, en Zone NBa du POS et en dehors du site Natura 2000,

que la construction projetée occupera plus de 10 % de la surface du nouveau terrain envisagé et qu'elle comportera pour partie des toits plats végétalisés,

que ces caractéristiques ne correspondent pas aux prescriptions réglementaires de la zone NBa du POS, et qu'il est donc nécessaire de procéder à une révision simplifiée du POS,

Que cette révision qui a pour seul objet la réalisation et la construction d'une MARPA, présente un intérêt général pour la Communauté de Communes de Cormeilles, collectivité à l'origine du projet, et que l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme prévoit dans ce cas une procédure de révision simplifiée.

Considérant :

que le projet de maison de retraite présente un caractère d'intérêt général, qu'il y a lieu de mettre en révision simplifiée le Plan d'Occupation des Sols conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, qu'il y a lieu de fixer les modalités de la concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées conformément aux articles L.123-6 et L.300-02, vu le Plan d'Occupation des Sols actuellement en vigueur approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 1989,

après avoir entendu, l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

### **DÉCIDE :**

- 1 - de réaliser une révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols,
- 2 - que les modalités de la concertation prévue à l'article L.300-02 du Code de l'Urbanisme seront les suivantes :
  - un dossier disponible en Mairie,
  - un registre mis à la disposition du public,
  - un bilan de la concertation effectuée.
- 3 - de donner tous pouvoirs au Maire pour choisir les organismes chargés des études nécessaires à cette révision et autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service à cette fin,
- 4 - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront prélevés au budget de l'exercice 2012 – En section d'investissement – Article 202 relatif aux opérations d'urbanisme de la commune.
- 5 – que cette délibération annule et remplace la délibération du 25 mai 2009, relative à la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols prise à l'époque pour l'implantation de la MARPA sur le site qui a été abandonné.



## 2012-31 : Révision du POS en PLU / Choix du Cabinet d'études

Après avoir rappelé que le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la révision du POS en PLU dans sa délibération du 22 Juillet 2009, le Maire informe le Conseil qu'il a rédigé le cahier des charges tenu à la disposition des membres du Conseil et communiqué par courrier aux 3 adjoints. Cette consultation n'a suscité aucune remarque. Trois bureaux d'études ont été consultés et seul le cabinet Triplet a fourni un projet chiffré ainsi que toutes les pièces nécessaires à son habilitation pour effectuer la révision du POS en PLU.

Le dossier du cabinet TRIPLET est présenté au Conseil Municipal tant sur le plan administratif que technique. Le programme d'études et le calendrier prévisionnel font apparaître les 5 phases qui conduisent du diagnostic territorial à l'arrêt du projet et à l'approbation du PLU en passant par le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), les outils réglementaires à la planification et à la constitution du dossier. Tous les documents présentés sont à la disposition des membres du Conseil Municipal pour consultation.

Pour le calendrier, à partir du lancement en novembre 2012, les différentes phases avec l'enquête publique devraient conduire à l'achèvement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) en mars 2015.

Le coût s'élève à la somme de : 30 000 € /H.T, soit 35 880 € T.T.C (19.6%).

après avoir entendu, l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire, pour la consultation des BET dans le cadre de la révision du POS en PLU,
- **ENTÉRINE** l'attribution du marché au Bureau d'Etudes suivant :
  - Cabinet TRIPLET, géomètre à Saint-Germain-Village,  
pour un montant de : 30 000,00 € / H.T soit **35 880.00 € / TTC.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché d'études ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions de tout organisme susceptible de financer cette opération.

Cette dépense sera prélevée au budget unique 2012 - **en Section d'Investissement** – **Article 202.**

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Sous-Préfet de Bernay,
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
- aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,

Conformément aux articles R.123-24 et R.123-15 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans le journal suivant : l'ÉVEIL de PONT-AUDEMER.



**2012- 32 : Coordination (Collectivité / SIÈGE) –  
Renouvellement des canalisations d'Eau Potable**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités d'effacement des réseaux dans le bourg de la commune consistant à construire en commun l'ouvrage qui permettra d'associer l'effacement des réseaux BT/FT avec le renouvellement de la canalisation d'eau potable.

Il informe le Conseil Municipal de l'intérêt de désigner un maître d'ouvrage unique pour la construction et la coordination de l'ouvrage précité.

Il propose au Conseil Municipal la désignation du SIÈGE (Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure) pour assurer cette maîtrise d'ouvrage.

Il sollicite l'autorisation de la commune pour signer la convention de désignation de ce maître d'ouvrage avec M. Ladislas PONIATOWSKI, Président du SIÈGE.

après avoir entendu, l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la désignation du SIÈGE comme maître d'ouvrage unique pour les travaux précités.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de désignation de ce maître d'ouvrage.



**2012- 33 : Frais d'Honoraires du Cabinet Triplet / modification du parcellaire  
cadastral (AC n° 38)**

Le Maire présente au Conseil Municipal la note d'honoraires de M. TRIPLET, géomètre à Saint-Germain-Village, pour l'établissement du document de modification du parcellaire cadastral en vue de l'élargissement de la voie communale n° 69 menant de Bréards à l'église de Saint-Sylvestre-de-Cormeilles, le bornage ayant été effectué dans la parcelle cadastrée section AC N° 38 pour en extraire une parcelle de 915 m<sup>2</sup>.

après avoir entendu, l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à régler la note d'honoraires du Cabinet Triplet, géomètre,

D'un montant de : **1 478.96 €/T.T.C.**

Cette dépense sera prélevée au Budget Unique 2012 – **Section d'investissement** –  
**Article 2112.**



**2012- 34 : Constitution de la commission des écoles de Cormeilles**

**Annule et remplace la délibération du 20 mai 2008**

Le Maire donne connaissance de la lettre qu'il a envoyée au Maire de Cormeilles sollicitant la création officielle d'une commission des écoles de Cormeilles, regroupant des représentants des communes dont les enfants sont scolarisés aux écoles de Cormeilles, afin de pouvoir examiner conjointement toutes les questions liées à ces écoles. Monsieur le Maire donne lecture de la réponse qui lui a été envoyée proposant un nombre de représentants proportionnel à la population de chacune des communes, soit 2 titulaires et 2 suppléants pour les 630 habitants de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

La commission actuelle des écoles de Cormeilles comprenant 3 représentants du Conseil Municipal, il est fait appel à une candidature supplémentaire.

après avoir entendu, l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉSIGNE** M. Christophe PREVOT, 3ème adjoint, comme quatrième représentant de la commune,

**APPROUVE** comme suit la désignation des quatre représentants de la commune dans la commission des écoles de Cormeilles :

M. Gérard BRIAVOINE, titulaire  
suppléant

M. Jacky LESAULNIER,

Mme Sophie PERDRIX, titulaire  
suppléant.

M. Christophe PREVOT,

Le Conseil Municipal s'associe au Maire pour proposer que les réunions de la future commission soient ouvertes autant aux délégués qu'aux suppléants.



#### 2012- 35 : I.A.T (Indemnité d'Administration et de Technicité)

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande émise par M. BESNARD, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de la commune, pour bénéficier d'une augmentation de son indemnité d'administration et de technicité, (IAT). Il rappelle que cette indemnité de base est de 37.44 € / Brut et que M. BESNARD a un coefficient de 4.

après avoir entendu, l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

De modifier l'IAT de M. BESNARD et d'augmenter le coefficient de 1, soit  $37.44 \times 5 = 187.20$  € /brut.

Cette modification prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2012.



#### 2012- 36 : Acquisition d'une porte pour sécurisation du bâtiment près du cimetière

Afin de sécuriser le local de stockage du cimetière, Monsieur le Maire donne connaissance du devis de remplacement de la porte ainsi que de plusieurs aménagements intérieurs.

après avoir entendu, l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de faire uniquement remplacer la porte et de reconstituer un seuil,

**RETIENT** le devis de l'établissement DRUMARE, à Cormeilles,

Pour un montant de : **2 607.28 € / T.T.C**

**AUTORISE** le Maire à signer le devis afférent à cette dépense.

Cette dépense sera prélevée sur le Budget Unique 2012 – En Section d'Investissement.



### ① Regroupement des syndicats d'eau

Suite à la demande de recours gracieux contre la modification du périmètre du syndicat d'adduction d'eau potable de la région de Cormeilles intégrant la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles au syndicat de la région de Cormeilles – Saint-Sylvestre, le Maire donne lecture de la réponse de M. le Préfet rejetant ce recours en invoquant l'accord favorable exprimé par les deux premières communes.

Le Conseil Municipal exprime, majoritairement, son inquiétude quant au manque d'informations sur l'évolution structurelle et financière des regroupements envisagés.

Monsieur le Maire tient à souligner que M. le Préfet a précisé que « la fusion prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 » et que « l'année 2013 sera une période transitoire au cours de laquelle il n'est pas nécessaire d'envisager des modifications, tant sur le nom du syndicat que sur ses modalités de fonctionnement ».



### ② Arrêtés du Maire

Suite à plusieurs demandes des habitants et à des problèmes de voisinage liés à l'ignorance de la loi ou à des interprétations erronées des textes, le Maire présente les trois arrêtés pris en conformité avec la réglementation officielle prescrite par les arrêtés départementaux de la Préfecture de l'Eure.

Pour ce qui concerne, **les bruits de voisinage**, il est rappelé

- que l'usage d'outils et de matériels bruyants (tondeuses ...) ne peut se faire
- que les jours ouvrables de 8h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Cet arrêté qui ne concerne pas les travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers annule et remplace les dispositions antérieures prises dans l'arrêté du 02 Juin 2003.

Pour ce qui concerne, **les feux de plein air**, il est rappelé

- qu'ils sont interdits du 15 mars au 15 octobre (sauf dérogation pour les résidus agricoles)
- que l'incinération de tout déchet autre que végétal est formellement interdite en tout temps et en tous lieux.

Pour ce qui concerne, les récents dommages causés par **des chiens errants**, Il est rappelé

- que la divagation de ces animaux est interdite
- qu'elle expose les propriétaires au paiement des frais de garde en fourrière, éventuellement

d'euthanasie et au remboursement des dommages causés par ces animaux.

Le Maire souligne la nécessité d'appliquer strictement ces dispositions réglementaires pour assurer la sécurité de tous, le maintien d'un climat apaisé et éviter les querelles de voisinage.



### ③ Maintenance de l'éclairage public

Suite à la décision du Conseil Municipal d'avoir affaire à un prestataire incluant dans son tarif le remplacement du matériel hors d'usage ou défectueux avec les visites contractuelles sur site pour **le contrat de maintenance de l'éclairage public** (Conseil Municipal du 19 Juillet 2012), le Conseil Municipal décide de confier au SIÈGE la maintenance de l'éclairage public pour la commune.

Conformément aux modalités d'adhésion nécessitant deux délibérations concordantes du SIÈGE et de la commune, le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.



#### ④ **Élargissement de la voie communale n° 69**

L'élargissement de la voie communale n° 69 du hameau de Bréards (rue Notre-Dames-des-mares) jusqu'au chemin du Fossé sera réalisé. Comme prévu, il sera demandé à la Communauté de Communes d'effectuer les travaux d'élargissement de cette voie communale, une clôture de fils barbelés et la plantation d'une haie normande séparative en bordure de la parcelle restante étant à la charge de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Sylvie CHABERT a cédé une partie de sa parcelle pour l'euro symbolique et propose en conséquence que la voie élargie prenne le nom de « chemin POCHON » pour remercier Mme CHABERT d'avoir permis cette réalisation sur un terrain ayant appartenu à ses parents. Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

#### ⑤ **Travaux communaux**

##### ✓ Salle de réunion

M. Jean-François DRUMARE, Président de la commission travaux, rend compte des premiers travaux effectués dans la salle de réunion de la mairie. Il mentionne la bonne exécution de la pose des fenêtres, de la porte neuve et des soupiraux de la cave. Il informe le Conseil Municipal de la suite prochaine des travaux avec l'isolation intérieure des murs.

Le Maire informe le Conseil Municipal du montant de la facture de réhabilitation des deux vitraux, don de la famille DUMONT, qui seront insérés dans les cloisons de la salle. Le Conseil Municipal s'associe au Maire pour limiter l'éclairage vers les vitraux à un simple branchement.

M. Jacky LESAULNIER, Adjoint, déplore que la fresque réalisée en 1989 grâce à M. Michel de BOISSIEU, ancien Maire, disparaisse sous les nouvelles cloisons d'isolation. Une étude va être menée pour tenter de sauver cette peinture ou pour réaliser une œuvre semblable sur la nouvelle cloison.

##### ✓ Bâtiment DAVOUST

Le Maire confirme le paiement pour l'acquisition du bâtiment DAVOUST, situé dans l'emprise du cimetière. Il donne connaissance du devis de remplacement de la porte ainsi que de plusieurs aménagements intérieurs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire uniquement remplacer la porte et de reconstituer un seuil afin de sécuriser prioritairement ce local de stockage.

##### ✓ Cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord de principe de Mme de BOISSIEU pour la réfection du mur mitoyen et l'agrandissement du cimetière sur la parcelle lui appartenant. Le Conseil Municipal charge le Maire d'entreprendre les démarches pour réaliser au mieux ces deux opérations. M. Jean-François DRUMARE, Président de la commission travaux, souligne la nécessité de réaliser officiellement le recensement des sépultures en état d'abandon avec la commission cimetière du Conseil Municipal.

##### ✓ Financement travaux Calonne

Monsieur le Maire rend compte de la demande de M. Morin, Président de la Communauté de Communes, pour que des travaux d'aménagement du ruisseau de délestage de la Calonne, proche de la passerelle de Bayvel, en bordure du chemin vert, sur le territoire de la commune, soient financés conjointement par la Communauté de Communes et la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles. Les travaux étant destinés à réguler les crues de la Calonne

au niveau de la maison de M. et Mme DULONG, le Conseil Municipal souhaite connaître exactement le montant du devis de l'entreprise qui sera retenue avant de déterminer le montant de la participation éventuelle de la commune.

✓ Aménagement sécurisé de la route de Thiberville dans le centre bourg

Monsieur le Maire rend compte du dossier d'études de faisabilité de l'aménagement de sécurité de la RD.22 (route de Thiberville), dans la traversée du bourg, réalisé par la délégation territoriale de Bernay – Pont-Audemer de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Suite à l'examen du plan schématique comportant les propositions d'aménagement, un avis de principe favorable est émis et le Conseil Municipal souhaite qu'un chiffrage sommaire par secteur aménagé soit établi conformément à l'offre qui en avait été faite par la DDTM dans son courrier du 18 Juillet 2012.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt d'envisager une telle opération en cohérence avec les enfouissements de réseaux, tout en subordonnant sa réalisation aux possibilités budgétaires de la commune.



## 6 Yoga de l'énergie

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande émanant de l'association « Yoga de l'énergie » qui souhaite dispenser des cours dans la salle communale. Accord du Conseil Municipal suite à la conformité de l'inscription de cette association avec les modalités de règlement de prêt de la salle. Refus d'un tarif forfaitaire annuel inférieur à la somme réglementaire de 40 € par mois soit, pour la période du 15 septembre au 15 juin, 360 € de location à verser à la commune.



## 7 Repas des anciens 2012

Mme Sylvie PLUMET, Conseillère Municipale, membre du CCAS, expose, au Conseil Municipal l'état d'avancement de la préparation du repas des anciens qui aura lieu cette année à Saint-Quentin des Isles, le samedi 20 octobre 2012. Des rappels téléphoniques ont permis d'obtenir la participation de plusieurs convives supplémentaires pour cette manifestation annuelle de convivialité.



## 8 Dictionnaires offerts aux enfants de la commune pour l'entrée en 6ème

M. Christophe PRÉVOT, Adjoint, donne lecture du courrier que lui a adressé M. MAUREY, sénateur de l'Eure, le félicitant pour son initiative visant à faire offrir par la commune deux dictionnaires aux enfants entrant en 6<sup>ème</sup>.



## 9 Fête SAINT-MATTHIEU

Le Conseil Municipal tient à souligner la réussite de la fête Saint-Matthieu et adresse à Jacky LESAULNIER, Président du comité des fêtes, et à son équipe de bénévoles, ses félicitations pour le travail efficace accompli au service de l'animation conviviale de la commune.



**COMMUNIQUÉS DIVERS,  
AGENDA ET MANIFESTATIONS DIVERSES**

Le nouveau numéro du Centre antipoison interrégional  
(Nord Pas de Calais – Picardie – Haute-Normandie) est le numéro vert suivant :

**0800 59 59 59**

Un support adhésif est à votre disposition en Mairie

**Une enquête statistique internationale** sur « l'usage de l'information par les adultes » sera effectuée entre le 7 septembre et le 24 novembre 2012 par une enquêtrice de l'INSEE auprès de quelques habitants de la commune qui seront prévenus individuellement par lettre.

Madame Stéphane FERNANDES, enquêtrice de l'INSEE sera munie d'une carte officielle afin de pouvoir être identifiée sans difficulté.

**LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE** aura lieu le Samedi 10 Novembre 2012 à partir de 15h45 devant la Mairie et à partir de 16 heures devant le Monument aux Morts.

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal et les habitants de la commune à se rendre nombreux au Monument aux Morts pour participer à cette commémoration.

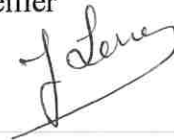


Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 03 octobre 2012 :

Gérard BRIAVOINE,  
Maire



Jean LEROY,  
Conseiller



Jacky LESAULNIER,  
1<sup>er</sup> Adjoint



Barbara MERLE,  
Conseillère  
*Absente excusée*

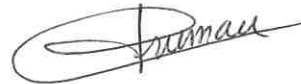
Christophe PRÉVOT,  
2<sup>ème</sup> Adjoint



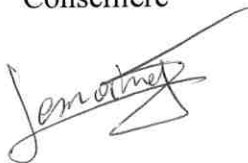
Jean-Louis BERTHET,  
Conseiller  
*Absent excusé*

Dominique LUST,  
3<sup>ème</sup> Adjoint  
*Pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE*

Jean-François DRUMARE,  
Conseiller



Isabelle LEMOINE,  
Conseillère



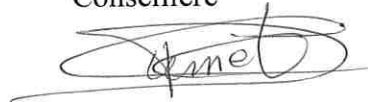
Philippe LEGAY,  
Conseiller



Sophie PERDRIX,  
Conseillère



Sylvie PLUMET,  
Conseillère



Christophe COLAS,  
Conseiller



Michèle DAHINDEN,  
Conseillère

*Pouvoir à M. Jacky LESAULNIER*

Fabien COMBES,  
Conseiller  
*Absent excusé*

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

**L'an Deux Mil Douze, le VINGT NEUF Novembre, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles, légalement convoqué le 20 Novembre 2012, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRIAVOINE, Maire.**

**PRÉSENTS :**

M. BRIAVOINE, Maire - MM. LESAULNIER - LUST, Adjoints - Mmes PERDRIX - LEMOINE - MM. LEROY - DRUMARE - LEGAY - Mmes PLUMET - DAHINDEN, Conseillers municipaux,

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Melle Barbara MERLE qui donne pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE, Maire  
M. Christophe PRÉVOT qui donne pouvoir à Mme Michèle DAHINDEN  
M. Christophe COLAS qui donne pouvoir à M. Jean LEROY  
M. Fabien COMBES  
M. Jean-Louis BERTHET

**Secrétaire de Séance :** Mme Michèle DAHINDEN



**Démission de Melle MERLE**

Monsieur le Maire donne connaissance du message de Melle Barbara MERLE annonçant sa démission du Conseil Municipal à partir du 15 décembre 2012, suite à son changement de domicile, et remerciant les membres du Conseil pour leur amicale collaboration.

Une information officielle sera communiquée à la Sous-Préfecture de Bernay.

**DÉLIBÉRATIONS**

**2012- 39 : Contrat des risques statutaires**

**Le Maire rappelle :**

- que la commune a, par la délibération du 22 Mars 2012, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

**Le Maire expose :**

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa

2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2013)

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Décès + Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité avec franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité-Paternité-adoption ; maladie ordinaire.

Conditions : **1.04%** avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

**Article 2** : le Centre de Gestion autorise le maire à signer les documents contractuels en résultant.

### **2012- 40 : Motion pour le maintien de la Sous-Préfecture de BERNAY**

Monsieur le Maire expose que le 11 septembre dernier, le Ministre de l'Intérieur a annoncé que la réforme de l'organisation des services de l'État se poursuivait et que le réseau actuel de Sous-Préfecture subirait des modifications qui entraîneront certains regroupements et certaines fermetures.

Il a précisé que certaines des mesures qui seront décidées (regroupements, fermetures...) pourront trouver leur application dès le printemps 2013.

Considérant qu'il est dans l'intérêt majeur en terme d'équilibre et de dynamisme des territoires, pour les responsables économiques et associatifs, les élus locaux et les citoyens, de pouvoir compter au plus près d'eux sur le soutien, l'expertise et l'accompagnement des services de l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DEMANDE** à Monsieur le Ministre de l'Intérieur d'assurer le maintien et la pérennité de la Sous-Préfecture de l'arrondissement de BERNAY.

### **2012-41 : Décision Modificative N° 1**

1) Vu le courrier de Madame Minot, en date du 22 Novembre 2012, Perceptrice du Centre des Finances Publiques de BEUZEVILLE, expliquant que suite à la notification des montants définitifs du reversement ou du prélèvement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et de la Dotation de Compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), il est nécessaire dans le cadre de notre commune qui est assujettie au prélèvement du FNGIR de la somme de 28 406 €, d'imputer les sommes ci-dessous :

<b><u>D 7391171</u></b>	+	40.00 €
<b><u>D 73923</u></b>	+	15 900.00 €
<b><u>D 678</u></b>	-	15 940.00 €

2) Monsieur le Maire expose qu'afin de régler les factures des travaux d'investissement 2012, concernant la réhabilitation de la salle communale et cuisine ainsi que la réhabilitation de la salle de réunion, il est nécessaire d'effectuer les écritures suivantes :

**DI 2182** - 3 000.00 €

**DI 2313** + 3 000.00 €

### **2012-42 : Statuts de la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles**

1) Vu le courrier du Sous-Préfet en date du 05 novembre 2012 émettant un avis défavorable à l'élagage des routes départementales par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), dans la mesure où le Département est le seul gestionnaire de l'entretien des routes, il est demandé à la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles d'annuler la délibération n° 2012-25, en date du 19 Juillet 2012, relatant cette modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**ANNULE** la délibération ci-dessus citée.

2) Suite à l'adhésion de l'EPCI à la Mission Locale de l'Ouest de l'Eure, il convient de compléter les statuts liés à l'enfance et la jeunesse afin d'y intégrer l'insertion des jeunes 16-25 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ADOPTE** comme suit la modification des statuts de la Communauté de Communes de Cormeilles tels qu'ils ont été acceptés par le Conseil Communautaire au cours de son assemblée générale en date du 19 novembre 2012.

La modification est la suivante :

Article 2-A-9°) Soutien aux Associations et à l'Enfance Jeunesse :

**AJOUTER** :

Insertion des jeunes de 16 à 25 ans.

### **Annulation de la délibération élagage**

Suite à la réception de la demande d'annulation de la délibération communale N° 2012-25 du 19 juillet 2012 entérinant la collaboration entre les services de la communauté de communes et les services du conseil général pour l'élagage des routes départementales, M. LESAULNIER, adjoint, tient à souligner les restrictions apportées à l'autonomie des collectivités locales par les arrêtés préfectoraux et il déplore d'être obligé de s'y conformer.

Le Maire rappelle la nécessaire et obligatoire cohérence entre les élus des collectivités locales et la tutelle préfectorale pour la mise en application des lois et règlements qui s'imposent à tous.

M. LUST, adjoint, propose de s'informer sur le coût des élagages des routes départementales sur la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles, afin de les faire éventuellement effectuer par une entreprise privée.

### **1** COMITÉ SYNDICAL D'EAU POTABLE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la première réunion du nouveau comité syndical d'eau potable issu du regroupement du syndicat d'eau de Cormeilles- Saint-Sylvestre avec la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles aura lieu le mardi 04 décembre 2012 à 9h30 à la mairie de Cormeilles.

M. LESAULNIER, adjoint, renouvelle son opposition à toute participation de la commune à ce premier regroupement qu'il estime décidé arbitrairement par M. Le Préfet.

Le Maire souligne l'aspect réglementaire des dispositions prises par la tutelle préfectorale qui a arrêté ce premier regroupement à la date du 13 juillet 2012 en indiquant que l'année 2013 sera une période transitoire pendant laquelle « les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties », la fusion ne prenant effet qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

MM. BRIAVOINE, Maire, LEGAY et COMBES conseillers municipaux, candidats, sont désignés pour représenter la commune au sein de ce comité syndical, une place de représentant de Saint-Pierre-de-Cormeilles restant vacante faute de candidatures suffisantes au sein du Conseil Municipal.

Le Maire déplore cette insuffisance de représentation et tient à rappeler l'intérêt de participer à ces réunions pour mieux connaître les modes de fonctionnement de la structure de nos partenaires et pour défendre plus efficacement les intérêts de Saint-Pierre-de-Cormeilles lorsque les structures officielles de fusion se mettront en place en 2014.



### **2** RÉVISION DU POS EN PLU

Une réunion d'information sur le futur PLU, à destination du Conseil Municipal, a eu lieu le 29 novembre 2012. Elle était destinée à présenter la procédure d'élaboration du PLU et la méthode à suivre pour y parvenir. A cette occasion, ont été évoquées l'information et la concertation qui seront mises en place tout au long de la procédure (deux ans environ) pour permettre aux habitants d'être associés à ce travail : communiqués de presse, compte rendus du Conseil Municipal, réunions publiques, expositions... Une première réunion publique d'information à destination des habitants aura lieu le jeudi 13 décembre 2012 à 18h30 en salle communale : une invitation a été déposée dans toutes les boîtes à lettres de la commune.



### **3** TRAVAUX

#### ✓ **Enfouissement des réseaux**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des opérations d'enfouissement des réseaux d'électricité, de téléphone et de la nouvelle canalisation d'eau potable dans le centre bourg. Il souligne la qualité des travaux effectués et déplore que tous les riverains n'aient pas saisi l'occasion de prolonger, à leurs frais, ces enfouissements dans leur propriété, au risque de faire subsister quelques éléments de l'ancien réseau aérien dans le domaine public.

Le Maire informe que 4 lampadaires au lieu des 2 prévus initialement seront installés sur le rond-point « des Fermes de la Calonne ».

✓ **Rénovation de la salle de réunion**

M. DRUMARE, Président de la commission travaux, indique que les travaux de réhabilitation de la salle de réunion (ancienne salle de classe) sont en cours : après le remplacement des fenêtres, l'isolation des cloisons et la pose des câblages électriques, les travaux de peinture seront effectués. La pose d'une VMC (ventilation mécanique contrôlée), occasionnant un surplus financier, sera nécessaire en préalable à la pose d'un nouveau plafond.

M. DRUMARE propose qu'un renouvellement du mobilier accompagne la rénovation de la salle.

✓ **Chemin Gustave POCHON**

L'élargissement du chemin Gustave POCHON (V.C 69) a été pris en charge par la Communauté de Communes qui procédera prochainement au revêtement de toute la voie. Conformément à l'accord passé entre la donatrice du terrain, Mme CHABERT, et la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles, une clôture sera édifiée sur la limite séparative devant laquelle sera plantée une haie normande.

✓ **Travaux chemin du Neveu**

Suite à la demande de M. et Mme MOUNIER, les services de la voirie de la communauté de communes, en collaboration avec la commune, vont procéder au remblaiement de la partie basse du chemin « du Neveu » rendu difficilement praticable par les écoulements en provenance des parties hautes environnantes.

✓ **Mur du Cimetière, reprises des concessions et agrandissement du cimetière**

M. DRUMARE, Président de la commission travaux, informe le Conseil Municipal qu'une palissade de soutènement du mur du cimetière a été réalisée par M. Jacky LOSIER, maçon, pour sécuriser le columbarium dans l'attente des travaux de réhabilitation du mur, travaux acceptés conjointement par les deux propriétaires riverains, Mme de BOISSIEU et la commune.

Il annonce également que la liste des concessions susceptibles d'être reprises a été dressée et sera prochainement rendue publique, conformément à la législation en vigueur.

Le Maire indique que l'opération d'agrandissement du cimetière sera précédée par des opérations de bornage et que l'accord des services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) a été accordé pour l'agrandissement du cimetière sur cette parcelle du secteur Natura 2000.

✓ **Réparation du giratoire des Fermes de la Calonne**

Le Maire donne connaissance du courrier qu'il a adressé au Président du Conseil Général pour solliciter une prise en charge totale, ou au moins partielle, des frais de réparation des ouvrages de soutènements en rondins qui ont été réalisés en 2005 pour édifier les structures à plusieurs niveaux du giratoire de la route de Lisieux, structures en décomposition qui entraîneront à plus ou moins brève échéance un glissement de terrain.

Un refus catégorique pour toute aide a été opposé à la demande de la commune. Le Conseil Municipal s'associe au Maire pour dénoncer cette fin de non-recevoir pour la réalisation des travaux rendus nécessaires par les malfaçons de construction qui n'ont pas permis à

l'ouvrage de rester en bon état au-delà d'une durée de 7 ans !

Suite à l'intervention du Maire auprès de M. MORIN, Conseiller Général, une nouvelle demande écrite avec photos à l'appui sera transmise à M. DESTANS afin de tenter de ne pas faire supporter la totalité des frais de remise en état par la commune.

#### ✓ **Station d'épuration**

M. LUST, adjoint, informe le Conseil Municipal qu'un contrôle inopiné a été effectué du mercredi 28 novembre au jeudi 29 novembre 2012 sur la station d'épuration par les services de la Direction Départementale des territoires et de la Mer (DDTM).

Il propose que le talus bordant la station d'épuration le long du « chemin Vert » soit arasé afin de faciliter les travaux d'entretien de la nouvelle clôture métallique de la station.

Le Maire renouvelle son opposition de principe à la disparition des talus et des haies, il souligne l'intérêt du talus en question, qui masque avantageusement les bassins de la station pour tous les usagers du « chemin Vert » et propose au Conseil Municipal que la commission travaux se rende sur les lieux pour examiner cette question.



## **4** COURRIERS DIVERS

### ✓ **Autorisations / Vente de pizzas –Vente d'huîtres**

Le Maire donne connaissance de deux courriers émanant de commerçants qui sollicitent une autorisation d'implantation temporaire pour y vendre leurs produits (pizzas et vente d'huîtres) sur la place de la mairie. Autorisation accordée.

### ✓ **Problème de voisinage**

Le Maire donne connaissance d'une lettre de M. HUE, habitant de la commune, dénonçant les nuisances que lui causerait l'exploitation de la ferme voisine de son habitation, tant sur le plan de la voirie que sur le plan visuel. Il alerte le Maire sur les préjudices subis et demande qu'une action soit intentée pour faire cesser ces nuisances. Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu l'exploitant agricole afin de lui faire part des remarques de son voisin et qu'il lui a demandé de déplacer des encombrants proches de ladite propriété.

Après échanges, le Conseil Municipal s'associe au Maire :

- qui estime que la voie d'accès évoquée n'est pas plus souillée en hiver que la majorité des voies de Saint-Pierre-de-Cormeilles, commune rurale qui compte plusieurs exploitations agricoles,

- qui souligne par ailleurs la compréhension et la tolérance qui doivent s'exercer à l'égard des agriculteurs contraints d'emprunter les voies de communication de la commune pour se rendre de leurs exploitations à leurs parcelles, par tous les temps, à charge pour eux de procéder au nettoyage de ces voies, si leur état le nécessite pour la sécurité des usagers,

- qui rappelle enfin que le choix de s'installer à proximité d'une ferme entraîne des contraintes dont doivent être conscients les riverains concernés.

Un courrier reprenant le contenu de ces échanges sera adressé à M. HUE.

### ✓ **Demande de limitation de vitesse sur la D.139**

Le Maire donne lecture d'une lettre de M. ROSEMAN, habitant de la commune, qui alerte le Conseil Municipal sur les risques encourus par les usagers qui abordent le D.139 (route de Pont-Audemer) en venant de la route du Bois-Hellain du fait de la vitesse excessive des usagers qui descendent vers Cormeilles et des risques de collision qui en découlent.

Le Maire, riverain du carrefour, s'associe à cette demande et donne connaissance d'une délibération du Conseil Municipal du Bois-Hellain s'associant à la même demande pour réduire la vitesse de 90 à 70 km afin de sécuriser l'accès à la D.139. Il précise par ailleurs que le Maire de la Chapelle Bayvel s'associe à cette demande.

M. LESAULNIER, adjoint, s'insurge contre les limitations de vitesse qui briment les usagers de la route. Le Maire souligne le nécessaire respect de la loi sous toutes ses formes et évoque le gain en vies humaines qui a coïncidé avec les limitations de vitesse et les moyens mis en œuvre pour les faire respecter.

Il informe qu'il adressera un courrier à la Direction des Routes de Beuzeville afin que cette demande de sécurisation, par une limitation de vitesse, fasse l'objet d'une étude associant tous les partenaires à l'origine de cette demande.

### ✓ **Résultats sportifs de M. Nicolas Vattier**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du compte-rendu de la saison 2012 du jeune Nicolas VATTIER. Le Conseil Municipal s'associe au Maire pour adresser des félicitations à ce jeune sportif de la commune.

### ✓ **Remerciements**

Le Conseil Municipal

- s'associe au Maire pour adresser ses remerciements aux enfants de Madame MORIN qui font part de leur satisfaction pour la sollicitude dont ont fait preuve les organisateurs à l'égard de leur mère handicapée, lors du repas des anciens de la commune,

- remercie Madame COUTURE qui a fait parvenir un chèque de trente euros pour le CCAS à la même occasion,

- remercie l'Association « Les Mille Pattes » qui a fait parvenir un chèque de 50 euros à la commune pour qu'elle achète un arbre à planter sur le circuit, afin de remercier le Maire d'avoir guidé une randonnée de découverte botanique sur le nouveau sentier du Frédet.

## AGENDA

### **RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION sur le PLU :**

Jeudi 13 décembre 2012, à 18h30, salle communale.

### **NOËL DES ENFANTS avec représentation théâtrale :**

Samedi 22 décembre 2012 à 14h30.

### **FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE :**

Lundi 24 et 31 Décembre 2012.

### **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Jeudi 31 Janvier 2012 à 18h30.



## COMMUNIQUÉ

Le Maire rappelle à tous les habitants que des **NUMÉROS** ont été attribués à toutes les maisons de la commune et que des **NOMS** ont été donnés à toutes les voies qui desservent ces maisons.

Cette procédure officielle nécessite que les habitants communiquent leur **ADRESSE COMPLÈTE** à tous leurs correspondants, comme la mairie l'a fait pour les services officiels (poste, gendarmerie, cadastre...)

Il est également nécessaire d'installer une boîte à lettres avec le numéro attribué à la maison, qu'il s'agisse d'une résidence principale ou d'une résidence secondaire. Trop de livreurs renvoient purement et simplement les colis parce qu'ils ne parviennent pas à localiser les destinataires qui n'ont pas d'adresse précise.

Que se passerait-il si le véhicule de la gendarmerie, des pompiers et même du SAMU ne pouvait localiser exactement la maison des demandeurs **EN CAS D'URGENCE ?**



Il est demandé par ailleurs aux nouveaux habitants dans la commune, en résidence principale ou secondaire, propriétaires ou locataires, de bien vouloir passer à la mairie dès leur arrivée dans la commune pour recevoir les informations communales et communiquer quelques renseignements utiles.

*Le Maire,  
les membres  
du Conseil Municipal  
et  
le personnel communal  
de Saint-Pierre-de-Cormeilles*




*vous souhaitent  
un joyeux Noël  
et  
vous présentent  
leurs meilleurs vœux  
Pour **2013***

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 29 novembre 2012 :

Gérard BRIAVOINE,  
Maire



Jean LEROY,  
Conseiller



Jacky LESAULNIER,  
1<sup>er</sup> Adjoint



Barbara MERLE,  
Conseillère

*Pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE*

Christophe PRÉVOT,  
2<sup>ème</sup> Adjoint


*Pouvoir à Mme Michèle DAHINDEN*



Jean-Louis BERTHET,  
Conseiller

*Absent excusé*

Dominique LUST,  
3<sup>ème</sup> Adjoint



Jean-François DRUMARE,  
Conseiller



Isabelle LEMOINE,  
Conseillère



Philippe LEGAY,  
Conseiller



Sophie PERDRIX,  
Conseillère



Sylvie PLUMET,  
Conseillère



Christophe COLAS,  
Conseiller

*Pouvoir à M. Jean LEROY*

Michèle DAHINDEN,  
Conseillère



Fabien COMBES,  
Conseiller  
*Absent excusé*

**TABLE ANNUELLE**  
**COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2012**

<b>DATE</b>	<b>DE</b>	<b>A</b>
COMPTE-RENDU DU 26 JANVIER 2012	2012-1 recto	2012-04 verso
COMPTE-RENDU DU 22 MARS 2012	2012-05 recto	2012-08 recto
COMPTE-RENDU DU 3 AVRIL 2012	2012-08 verso	2012-11 recto
COMPTE-RENDU DU 24 MAI 2012	2012-11 verso	2012-15 recto
COMPTE-RENDU DU 19 JUILLET 2012	2012-15 verso	2012-19 verso
COMPTE-RENDU DU 3 OCTOBRE 2012	2012-20 recto	2012-24 verso
COMPTE-RENDU DU 29 NOVEMBRE 2012	2012-25 recto	2012-29 recto